PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs
Epannelage

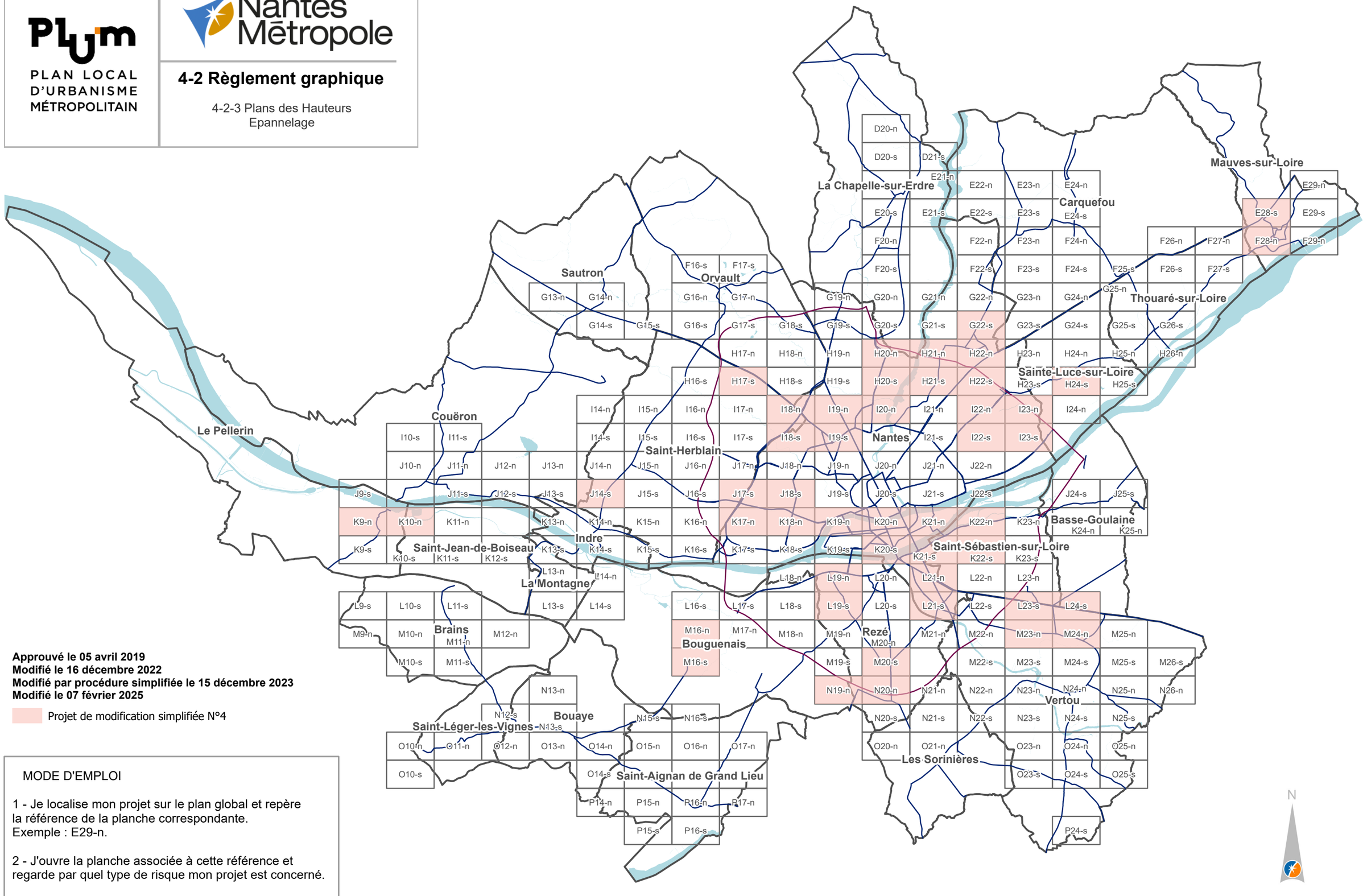

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

BASSE-GOULAINE

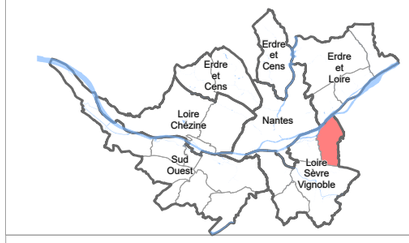

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

N

Echelle : 1:29 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

BOUAYE

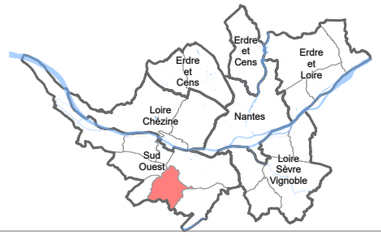

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:24 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

L11-s L12-s L13-s L14-s L15-s L16-s
M11-n M12-n M13-n M14-n M15-n M16-n
M11-s M12-s M13-s M14-s M15-s M16-s
N11-n N12-n N13-n N14-n N15-n N16-n
N11-s N12-s N13-s N14-s N15-s N16-s
O11-n O12-n O13-n O14-n O15-n O16-n
O11-s O12-s O13-s O14-s O15-s O16-s
P13-n P14-n P15-n P16-n
P14-s P15-s P16-s
BOUAYE
SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

BOUGUENAIS

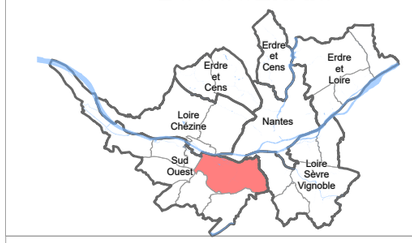

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:37 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

BRAINS

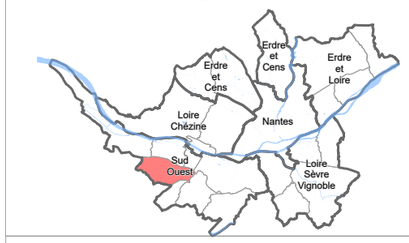

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:30 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

INDRE
SAINT-JEAN-DE-BOISEAU
LA MONTAGNE
BRAINS
BOUAYE
SAINT-LEGER-LES-VIGNES

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

CARQUEFOU

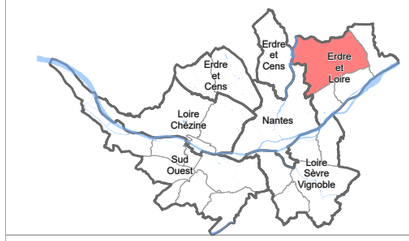

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:39 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

B20-s
C20-n C21-n C26-n C27-n C28-n
C20-s C21-s C22-s C23-s C25-s C26-s C27-s C28-s
D20-n D21-n D22-n D23-n D24-n D25-n D26-n D27-n D28-n
D20-s D21-s D22-s D23-s D24-s D25-s D26-s D27-s D28-s
MAUVES-SUR-LOIRE
E20-n E21-n E22-n E23-n E24-n E25-n E26-n E27-n E28-n
CARQUEFOU
E20-s E21-s E22-s E23-s E24-s E25-s E26-s E27-s E28-s
F20-n F21-n F22-n F23-n F24-n F25-n F26-n F27-n F28-n
F20-s F21-s F22-s F23-s F24-s F25-s F26-s F27-s F28-s
G20-n G21-n G22-n G23-n G24-n G25-n G26-n G27-n G28-n
THOUARE-SUR-LOIRE
G20-s G21-s G22-s G23-s G24-s G25-s G26-s G27-s
H20-n H21-n H22-n H23-n H24-n H25-n H26-n H27-n
SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
H20-s H21-s H22-s H23-s H24-s H25-s H26-s

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

COUERON

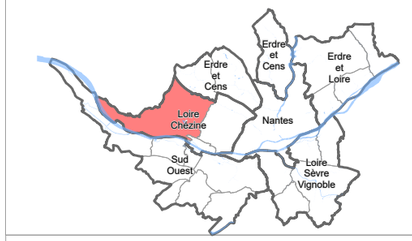

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:60 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

INDRE

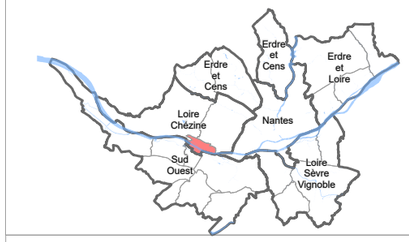

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:15 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

J12-n J13-n J14-n J15-n
J12-s J13-s J14-s J15-s
K12-n K13-n K14-n K15-n
INDRE
K12-s K13-s K14-s K15-s
L12-n L13-n L14-n L15-n
LA MONTAGNE
L12-s L13-s L14-s L15-s

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

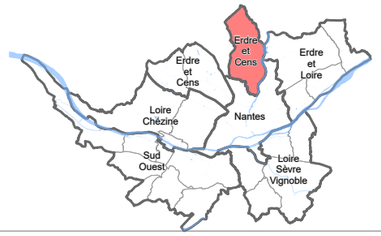

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:50 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

LA MONTAGNE

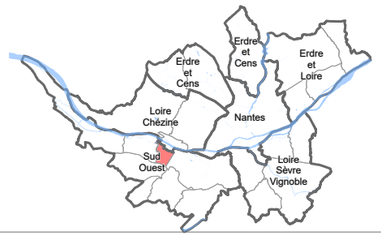

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:13 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

LE PELLERIN

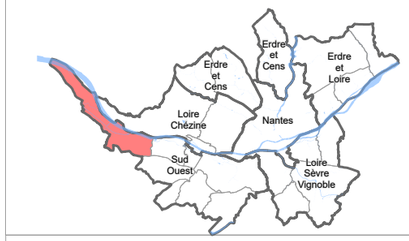

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

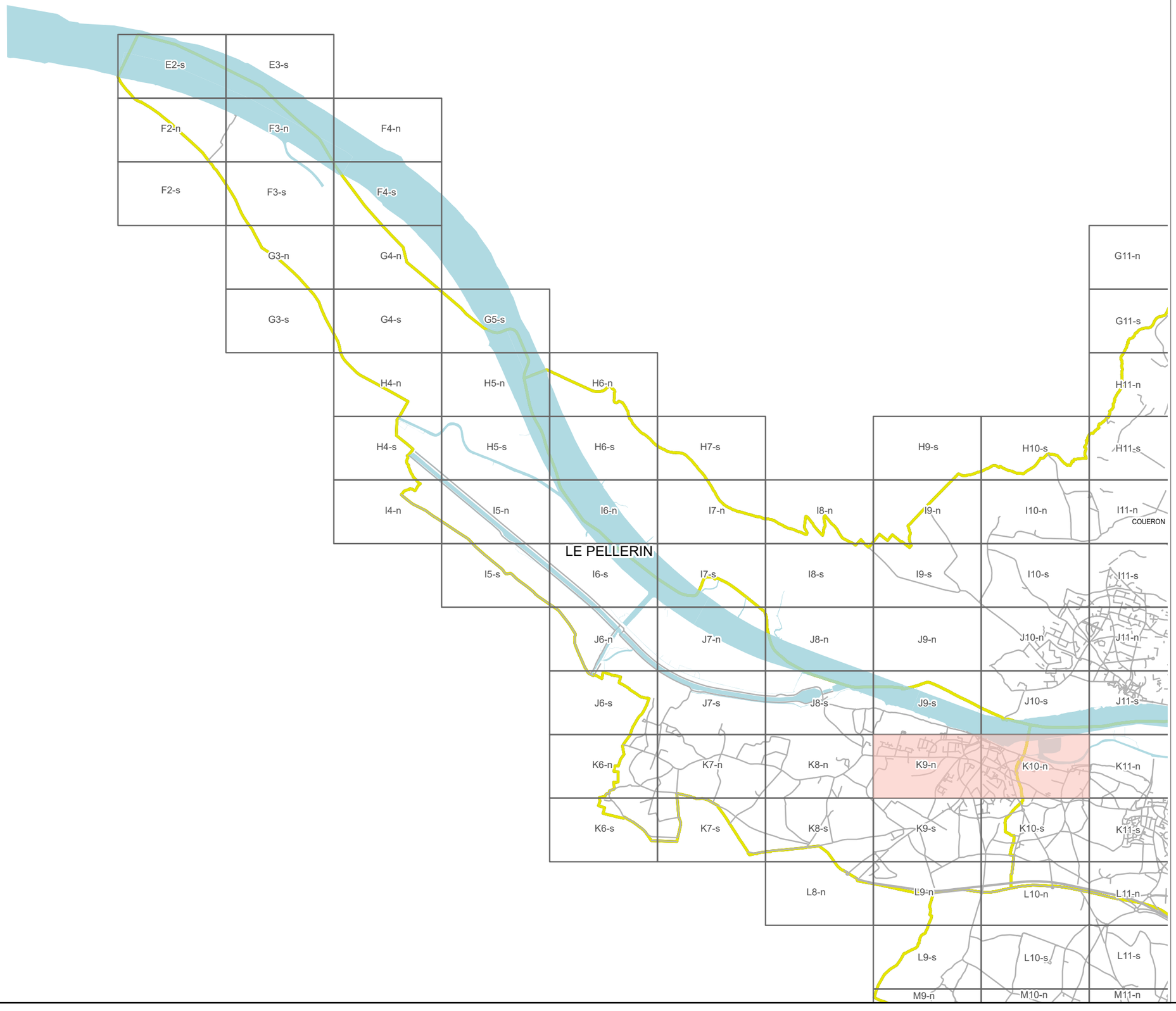

N

Echelle : 1:54 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

LES SORINIERES

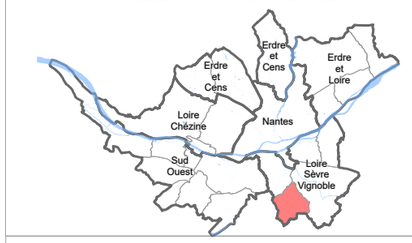

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:24 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

MAUVES-SUR-LOIRE

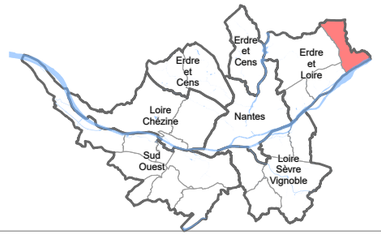

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

N

Echelle : 1:30 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

NANTES

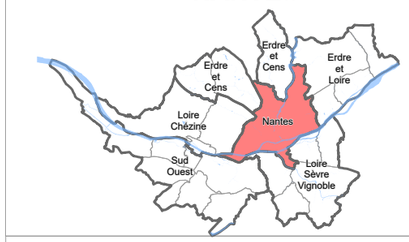

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:58 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

ORVAULT

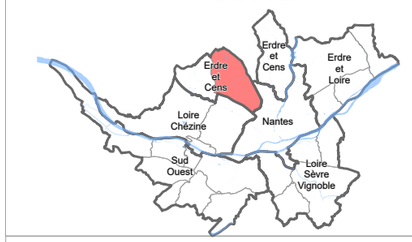

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

Echelle : 1:36 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

REZE

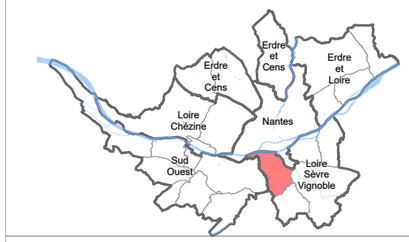

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:25 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLU m
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

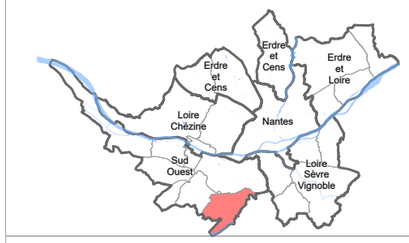

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:27 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

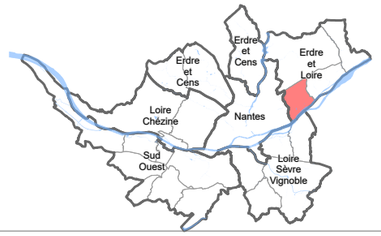

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:25 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLU m
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAINT-HERBLAIN

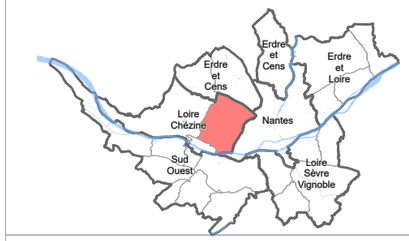

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:34 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLU m
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

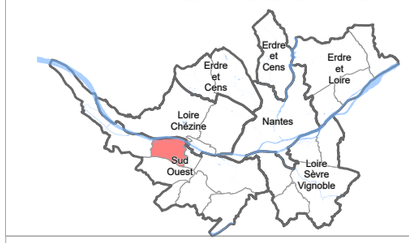

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:19 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAINT-LEGER-LES-VIGNES

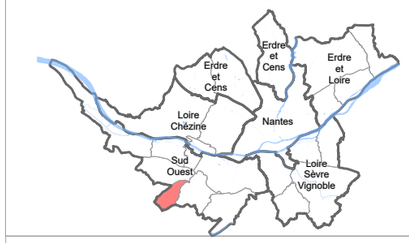

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:18 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

M10-n M11-n M12-n M13-n
M10-s M11-s M12-s M13-s
N10-n N11-n N12-n N13-n
N10-s N11-s N12-s N13-s
SAINT-LEGER-LES-VIGNES
O10-n O11-n O12-n O13-n
O10-s O11-s O12-s O13-s
P13-n

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

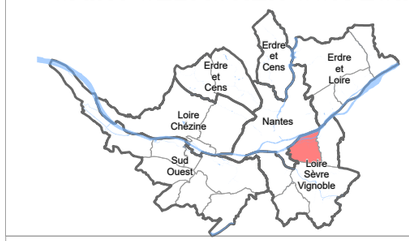

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:20 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

SAUTRON

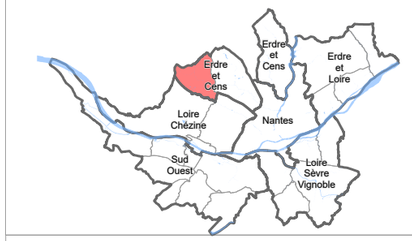

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières

Cours d'eau

Périphérique

Echelle : 1:27 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

THOUARE-SUR-LOIRE

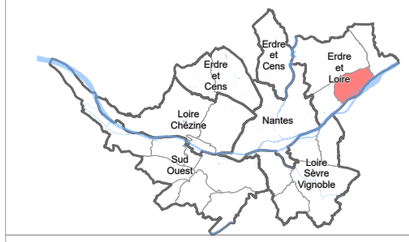

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

N

Echelle : 1:21 000

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

4-2 Règlement graphique

4-2-3 Plans des Hauteurs Epannelage

VERTOU

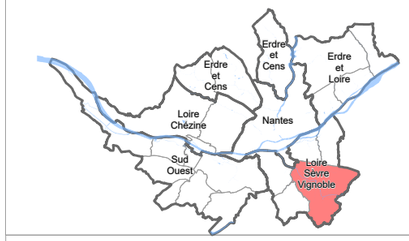

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

Projet de modification simplifiée N°4

Limite de la commune

Voies routières
Cours d'eau
Périphérique

Echelle : 1:37 000

N

MODE D'EMPLOI

1 - Je localise mon projet sur le plan global et repère la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

2 - J'ouvre la planche associée à cette référence et regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre alphabétique et numérique, puis classées en deux volets : 'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).

VERTOU

LES SORINIERES

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **E28-s**

Partie Non opposable voir planche E28-n

Partie Non opposable voir planche E27-s

Partie Non opposable voir planche E29-s

Partie Non opposable voir planche F28-n

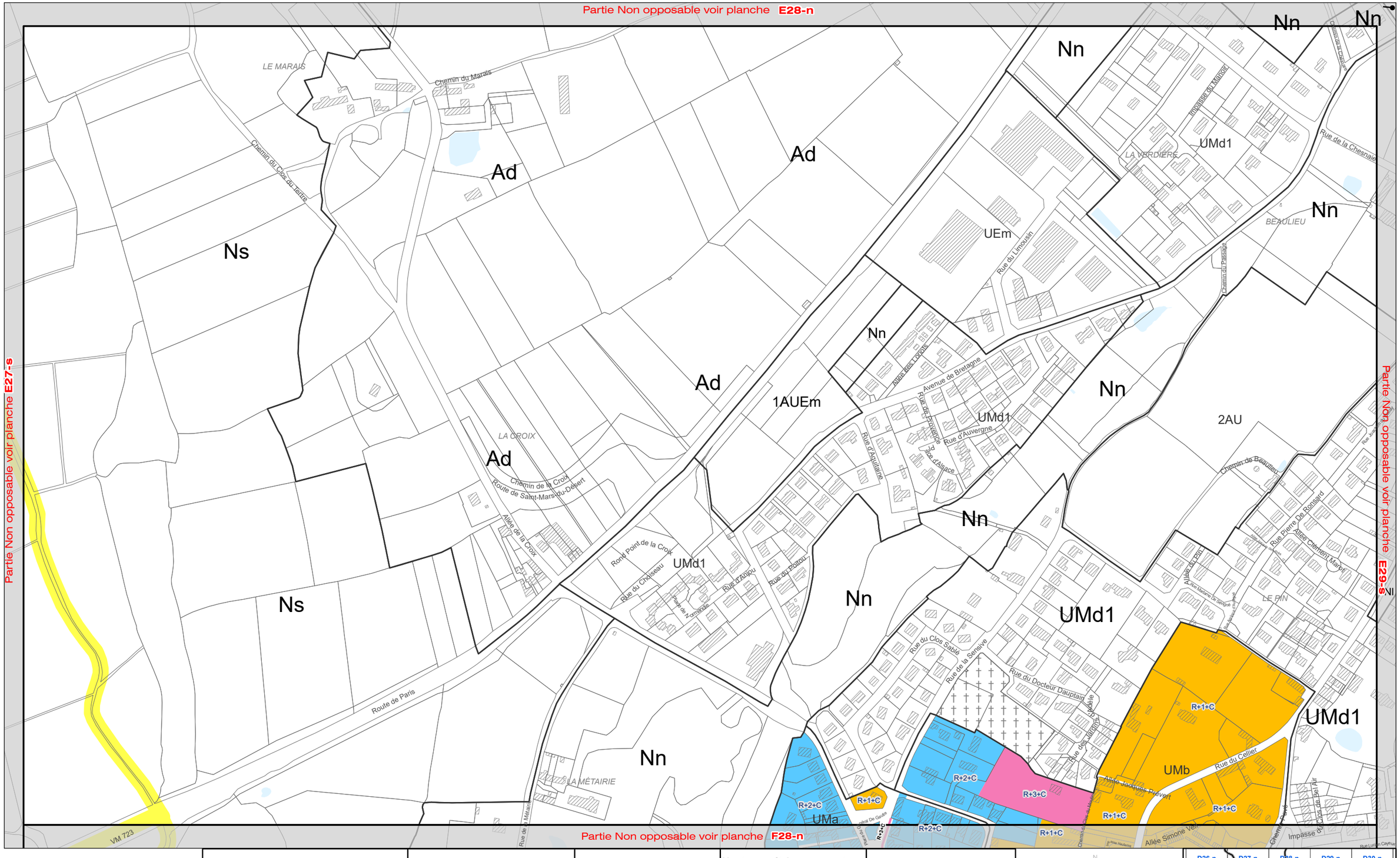

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

D26-n	D27-n	D28-n	D29-n	D30-n
D26-s	D27-s	D28-s	D29-s	D30-s
E26-n	E27-n	E28-n	E29-n	E30-n
E26-s	E27-s	E28-s	E29-s	E30-s
F26-n	F27-n	F28-n	F29-n	F30-n
F26-s	F27-s	F28-s	F29-s	F30-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				G30-n

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire,Thouaré-sur-Loire,Carquefou

Découpage : **F28-n**

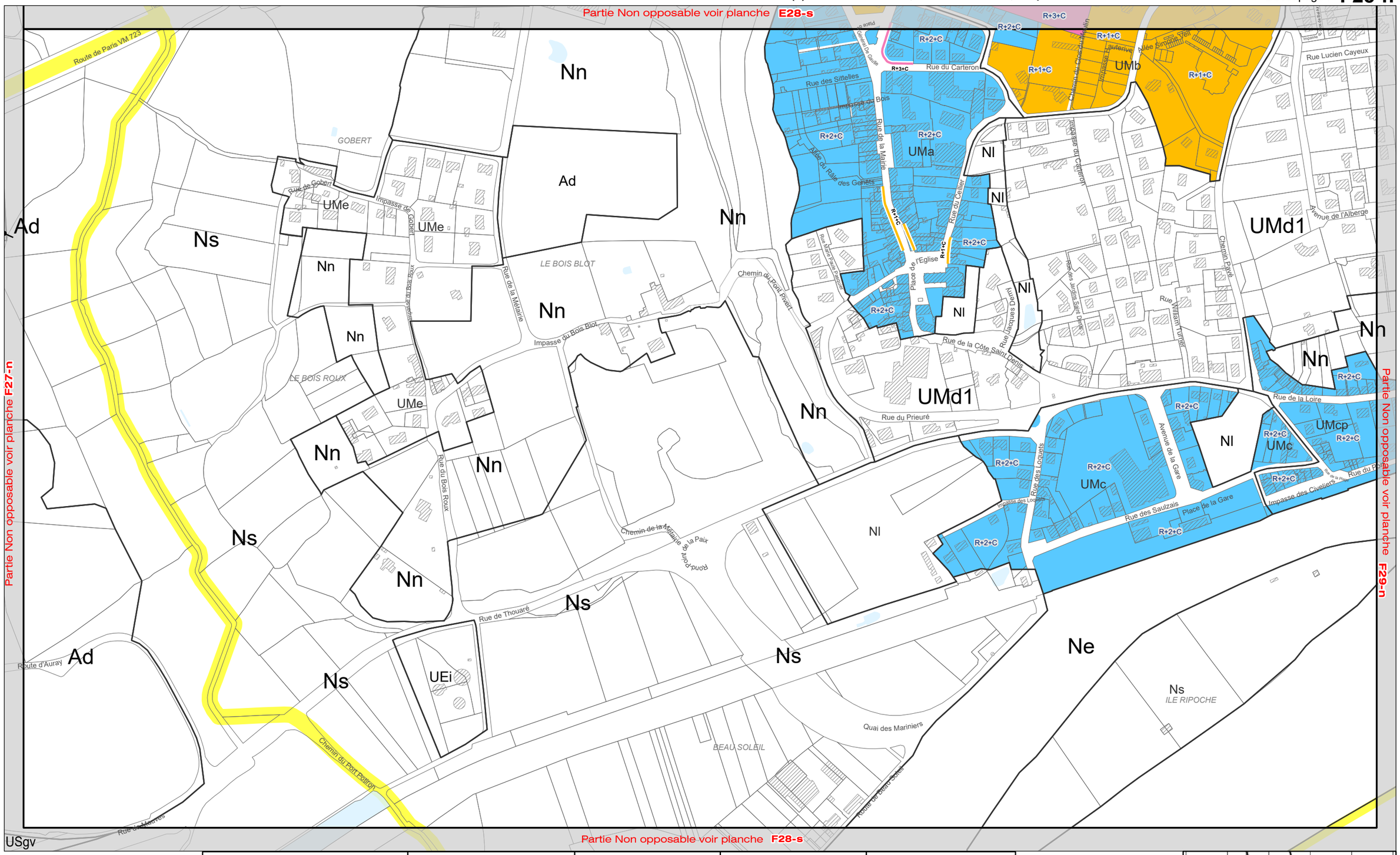

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

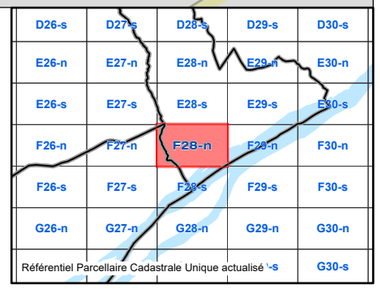

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **G22-s**

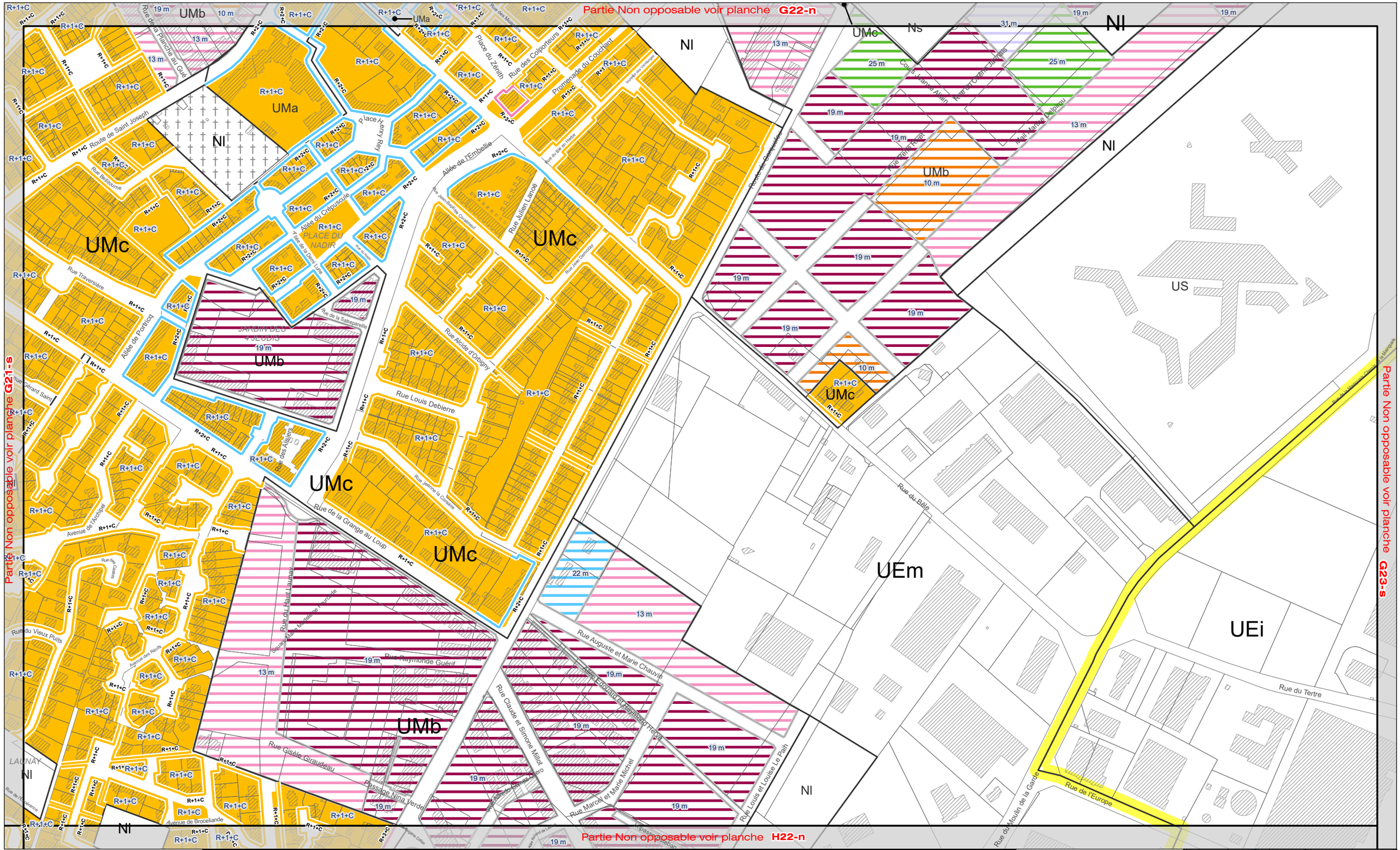

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du règlement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

F20-n	F21-n	F22-n	F23-n	F24-n
F20-s	F21-s	F22-s	F23-s	F24-s
G20-n	G21-n	G22-n	G23-n	G24-n
G20-s	G21-s	G22-s	G23-s	G24-s
H20-n	H21-n	H22-n	H23-n	H24-n
H20-s	H21-s	H22-s	H23-s	H24-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				I24-n

Territoire(s) : Loire Chézine, Erdre et Cens
Commune(s) : Orvault,Saint-Herblain

Découpage : **H17-s**

Partie Non opposable voir planche H17-n
Partie Non opposable voir planche H16-s
Partie Non opposable voir planche H18-s
Partie Non opposable voir planche I17-n

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

G15-n	G16-n	G17-n	G18-n	G19-n
G15-s	G16-s	G17-s	G18-s	G19-s
H15-n	H16-n	H17-n	H18-n	H19-n
H15-s	H16-s	H17-s	H18-s	H19-s
I15-n	I16-n	I17-n	I18-n	I19-n
I15-s	I16-s	I17-s	I18-s	I19-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				J19-n

Territoire(s) : Erdre et Cens, Nantes
Commune(s) : Nantes,La Chapelle-sur-Erdre

Découpage : **H20-n**

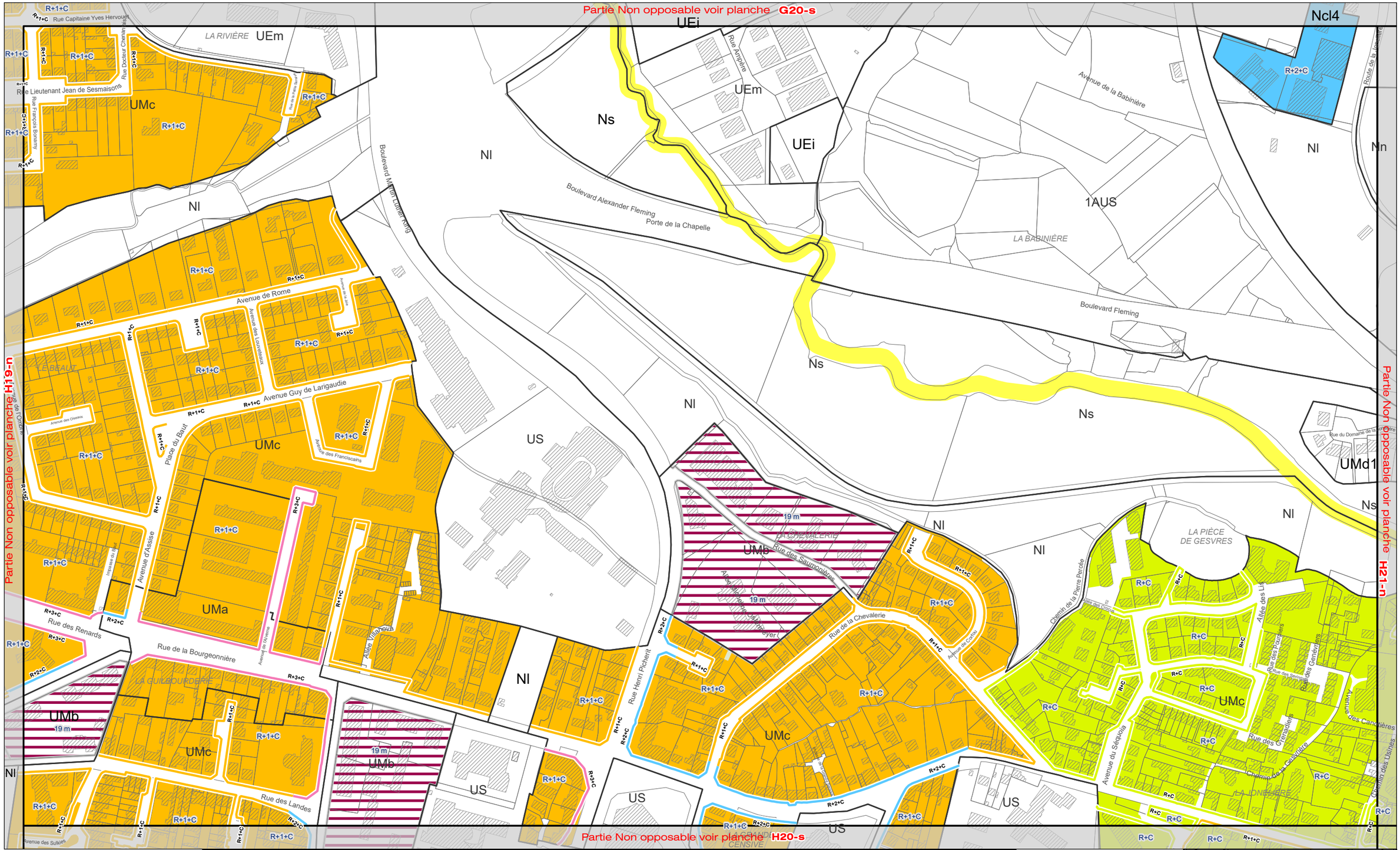

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C	7 m	Hr : 9m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"	Comble
R+1+C	8 m	Hr : 12m	3.2m	8m
R+2+C	10 m	Hr : 15m	4m	9m
R+3+C	12 m	Hr : 18m	5m	10m
R+4+C	13 m	Hr : 21m	6m	11m
R+5+C	15 m	Hr : 24m	7m	**Destination des Sols**
R+6+C	16 m	Hr : 27m		Limite de commune
R+7+C	19 m	Hr : 30m		Zonage
R+8+C	22 m	Hr : 33m		
R+9+C	25 m	Hr : 36m		
R+10+C	28 m	Hr : 39m		
R+11+C	31 m	Hr : 55m		
R+12+C	34 m	*Hauteur maxi : < x m*		
R+13+C	37 m			
	40 m			
	45 m			
	55 m			
	60 m			

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

F18-s	F19-s	F20-s	F21-s	F22-s
G18-n	G19-n	G20-n	G21-n	G22-n
G18-s	G19-s	G20-s	G21-s	G22-s
H18-n	H19-n	H20-n	H21-n	H22-n
H18-s	H19-s	H20-s	H21-s	H22-s
I18-n	I19-n	I20-n	I21-n	I22-n
				I22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **H20-s**

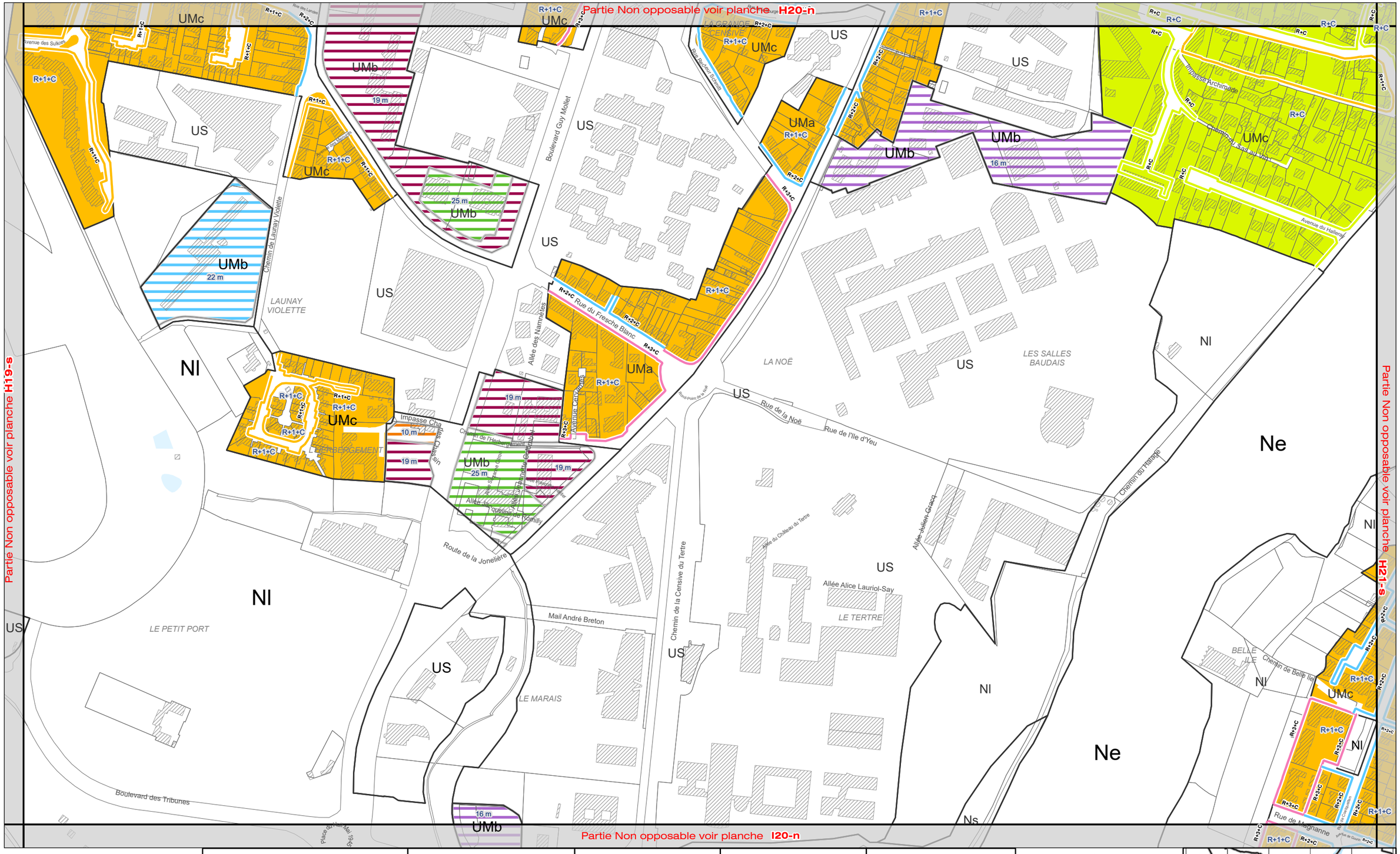

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

G18-n	G19-n	G20-n	G21-n	G22-n
G18-s	G19-s	G20-s	G21-s	G22-s
H18-n	H19-n	H20-n	H21-n	H22-n
H18-s	H19-s	**H20-s**	H21-s	H22-s
I18-n	I19-n	I20-n	I21-n	I22-n
I18-s	I19-s	I20-s	I21-s	I22-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n J22-n

Partie Non opposable voir planche G21-s

Partie Non opposable voir planche H20-n

Partie Non opposable voir planche H22-n

Partie Non opposable voir planche H21-s

Ne
Nn
Nl
Ns
US
UMc
UMb
UMd1
1AUS
UEm
UEi
R+C
R+1+C
R+2+C
R+3+C
22 m UMb
19 m
13 m
10 m
28 m
BARBE BLEUE
LA BEAUJOIRE
LA CALVINIÈRE
LA BARATTE
LE PORT DURAND
LE RANZAY
Route de la Jonelière
Boulevard Alexander Fleming
Porte de la Beaujoire
Boulevard Professeur Jacques Monod
Rue des Pays de la Loire
Boulevard de la Beaujoire
Rue Colette
Avenue Henry de Montherlant
Avenue Hélène Viaramay
Rue de l'Ouche Buron
Route de Saint Joseph
Avenue de Normandie
Rue du Port Durand
Rue du Domaine de la Jonelière
Avenue des Canotières
Chemin des Plantes
Pont de la Beaujoire
Boulevard des Batignolles
Rue de la Patience
Rue du Millau
Rue de la Calvinière
Impasse Calvin
Rue Suzanne Candeau
Rue Jules Verne
Rue Marie Lebel
Rue Aimé Bannoulot
Rue du Ranzay
Rue de la Gare de Sucé-sur-Erdre

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du règlement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

F19-s	F20-s	F21-s	F22-s	F23-s
G19-n	G20-n	G21-n	G22-n	G23-n
G19-s	G20-s	G21-s	G22-s	G23-s
H19-n	H20-n	H21-n	H22-n	H23-n
H19-s	H20-s	H21-s	H22-s	H23-s
I19-n	I20-n	I21-n	I22-n	I23-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				I23-s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **H21-s**

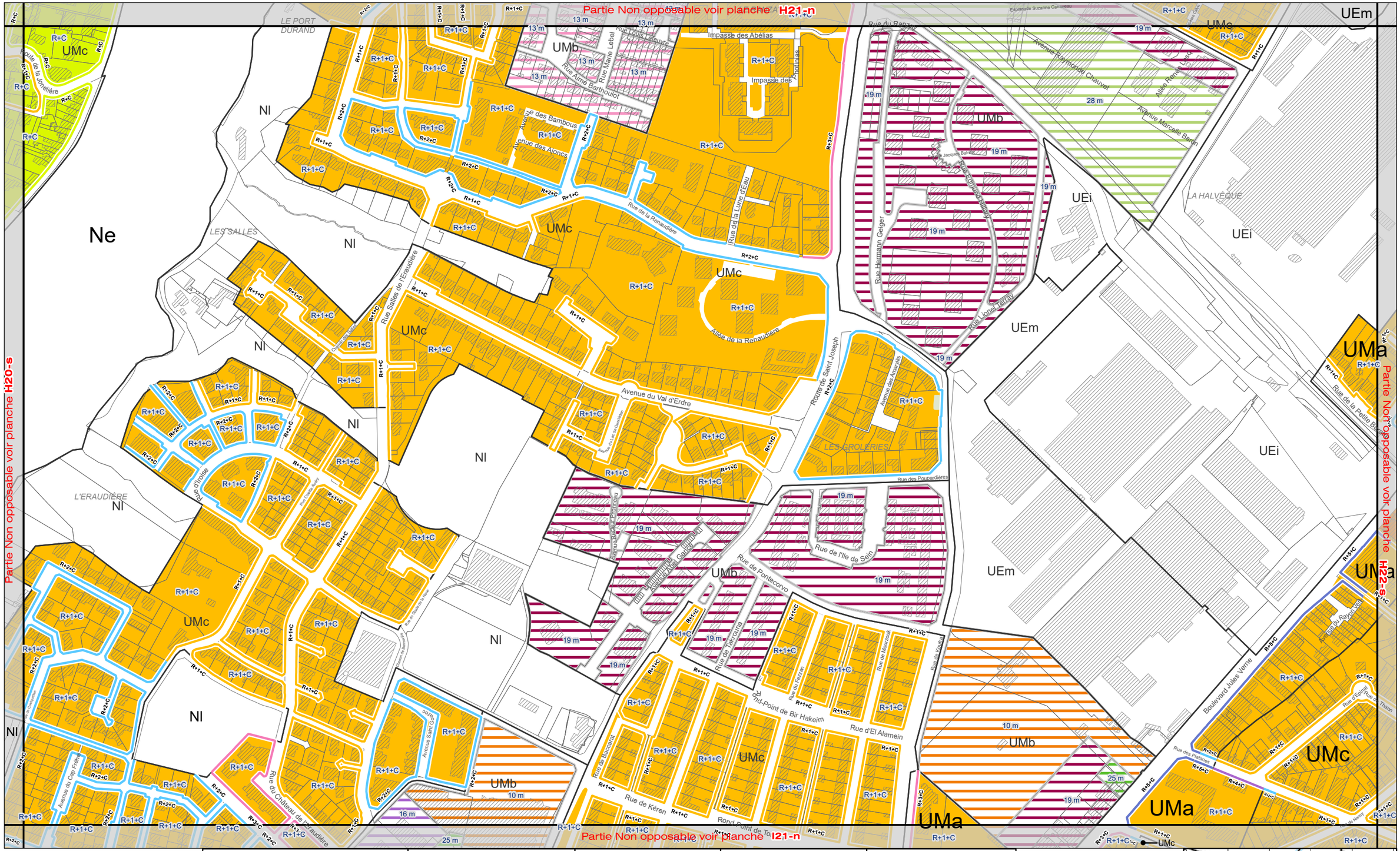
Partie Non opposable voir planche H21-n
Partie Non opposable voir planche H20-s
Partie Non opposable voir planche H22-s
Partie Non opposable voir planche I21-n
Ne
Nl
UMb
UMc
UMa
UEm
UEi
R+1+C
R+2+C
R+C
LE PORT DURAND
LES SALLES
L'ERAUDIÈRE
LES GROLERIES
LA HALVÈQUE
Rue de la Renaudière
Avenue du Val d'Erdre
Allée de la Renaudière
Rue Salles de l'Eraudière
Route de Saint Joseph
Rue du Château de l'Eraudière
Rue de Pontecorvo
Rue de Kéren
Rue d'El Alamein
Boulevard Jules Verne
Rue de la Petite Baratte
Rue du Rayon Vert
Rue de Thann
Rue d'Epinal
Rue des Platanes
Rue des Poupardières
Rue du Banvy
Avenue Raymonde Chauvet
Avenue Marcelle Baron
Rue Hermann Geiger
Rue Lone Terray
Rue de la Lune d'Eau
Impasse des Abélias
Impasse des Pivoines
Rue Marie Lebel
Rue Louis Lejeuvre
Rue Aimé Barthoulot
Avenue des Bambous
Avenue des Aironcs
Avenue des Amaryllis
Rue de l'Ile de Sein
Rue du Mourouk
Rue du Boulou
Rue du Point-Point de Bir Hakeim
Rue de la Roche Tarpéienne
Rue de Bercagnat
Rue de Tahiroumia
Avenue du Cap Frehel
Avenue Saint Gildas
Rue de la Roche Maurice
Rue de la Roche Jagu
Rue du Bois de la Hoise
Rue du Bois de la Bruyère
Rue du Bois de la Roche
Rue du Bois de la Chaume
Rue du Bois de la Tour
Rue du Bois de la Motte

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Carquefou

Découpage : **H22-n**

Partie Non opposable voir planche G22-s

Partie Non opposable voir planche H21-n

Partie Non opposable voir planche H23-n

Partie Non opposable voir planche H22-s

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

- R+C
- R+1+C
- R+2+C
- R+3+C
- R+4+C
- R+5+C
- R+6+C
- R+7+C
- R+8+C
- R+9+C
- R+10+C
- R+11+C
- R+12+C
- R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

- 7 m
- 8 m
- 10 m
- 12 m
- 13 m
- 15 m
- 16 m
- 19 m
- 22 m
- 25 m
- 28 m
- 31 m
- 34 m
- 37 m
- 40 m
- 45 m
- 55 m
- 60 m

Hauteur métrique, de référence

- Hr : 9m
- Hr : 12m
- Hr : 15m
- Hr : 18m
- Hr : 21m
- Hr : 24m
- Hr : 27m
- Hr : 30m
- Hr : 33m
- Hr : 36m
- Hr : 39m
- Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

- 3.2m
- 4m
- 5m
- 6m
- 7m
- 8m
- 9m
- 10m
- 11m

Couronnement Imposé

- Comble

Destination des Sols

- Limite de commune
- Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

F20-s	F21-s	F22-s	F23-s	F24-s
G20-n	G21-n	G22-n	G23-n	G24-n
G20-s	G21-s	G22-s	G23-s	G24-s
H20-n	H21-n	H22-n	H23-n	H24-n
H20-s	H21-s	H22-s	H23-s	H24-s
I20-n	I21-n	I22-n	I23-n	I24-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				I24-s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **H22-s**

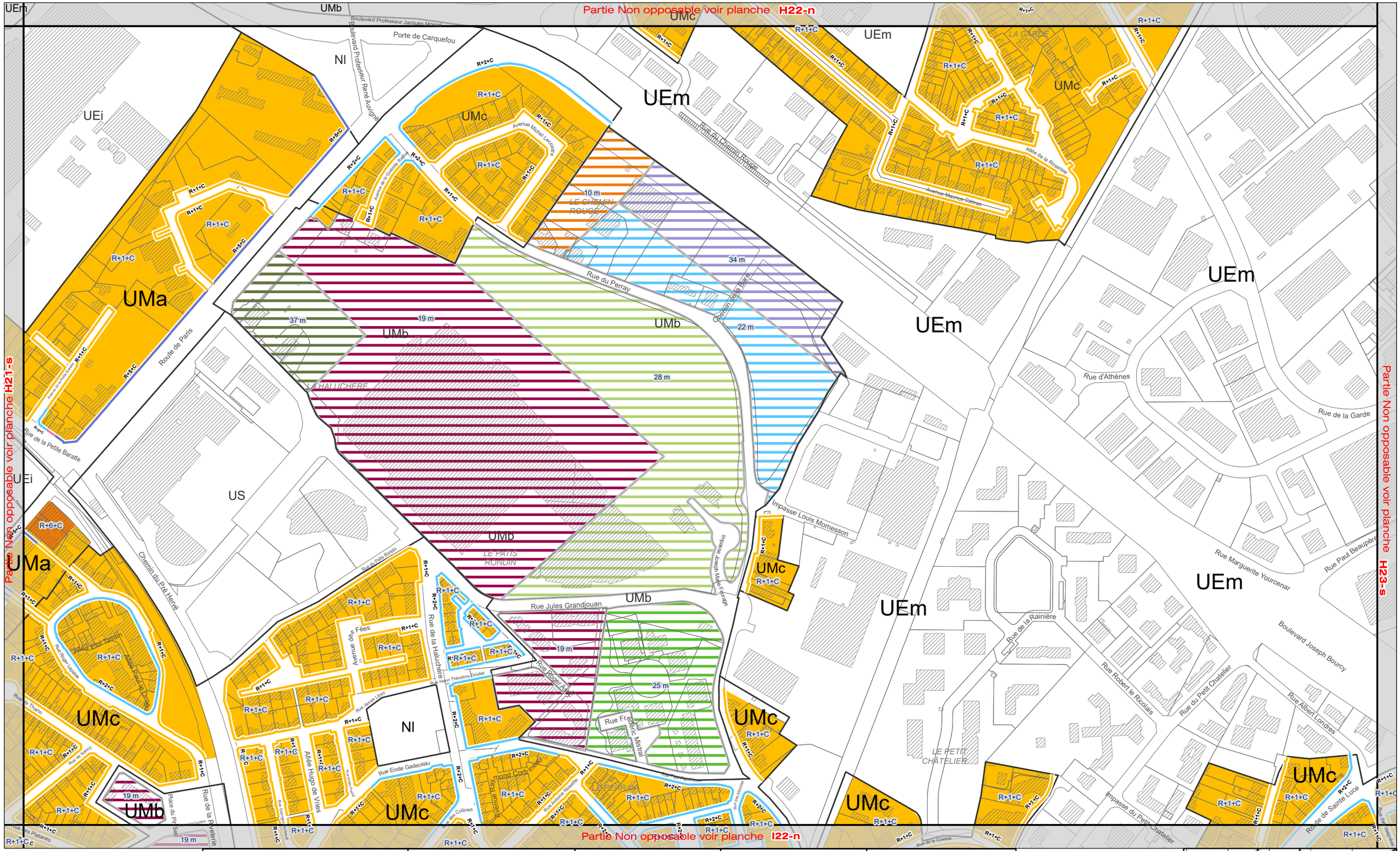

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

G20-n	G21-n	G22-n	G23-n	G24-n
G20-s	G21-s	G22-s	G23-s	G24-s
H20-n	H21-n	H22-n	H23-n	H24-n
H20-s	H21-s	**H22-s**	H23-s	H24-s
I20-n	I21-n	I22-n	I23-n	I24-n
I20-s	I21-s	I22-s	I23-s	I24-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n J24-n

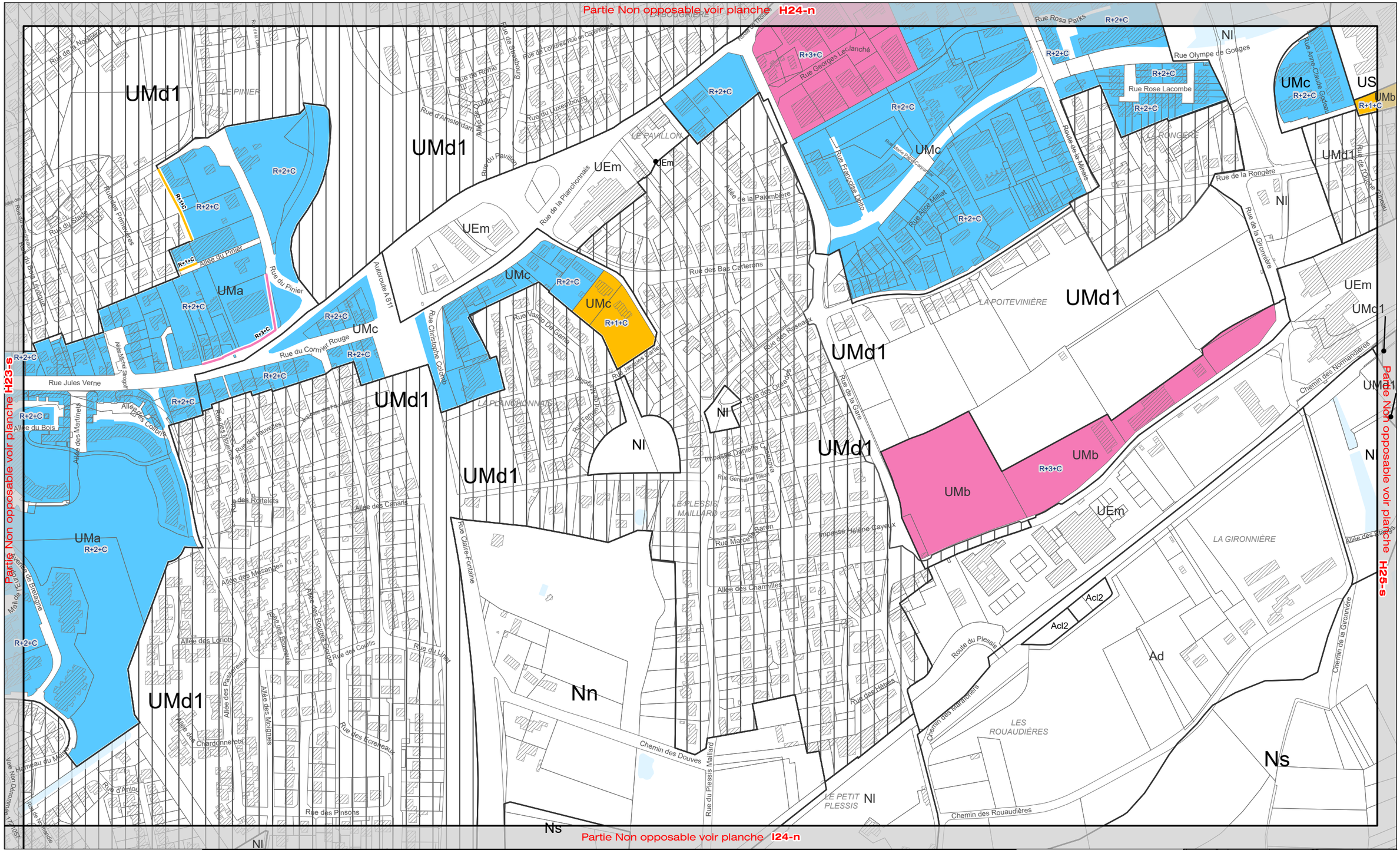

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C	7 m	Hr : 9m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"	Comble
R+1+C	8 m	Hr : 12m	3.2m	8m
R+2+C	10 m	Hr : 15m	4m	9m
R+3+C	12 m	Hr : 18m	5m	10m
R+4+C	13 m	Hr : 21m	6m	11m
R+5+C	15 m	Hr : 24m	7m	**Destination des Sols**
R+6+C	16 m	Hr : 27m		Limite de commune
R+7+C	19 m	Hr : 30m		Zonage
R+8+C	22 m	Hr : 33m		
R+9+C	25 m	Hr : 36m		
R+10+C	28 m	Hr : 39m		
R+11+C	31 m	Hr : 55m		
R+12+C	34 m	*Hauteur maxi : < x m*		
R+13+C	37 m			
	40 m			
	45 m			
	55 m			
	60 m			

PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

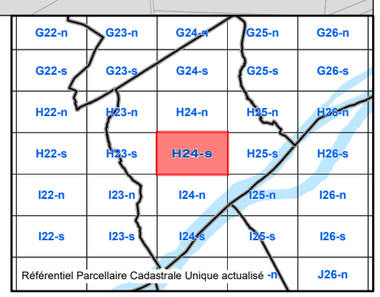

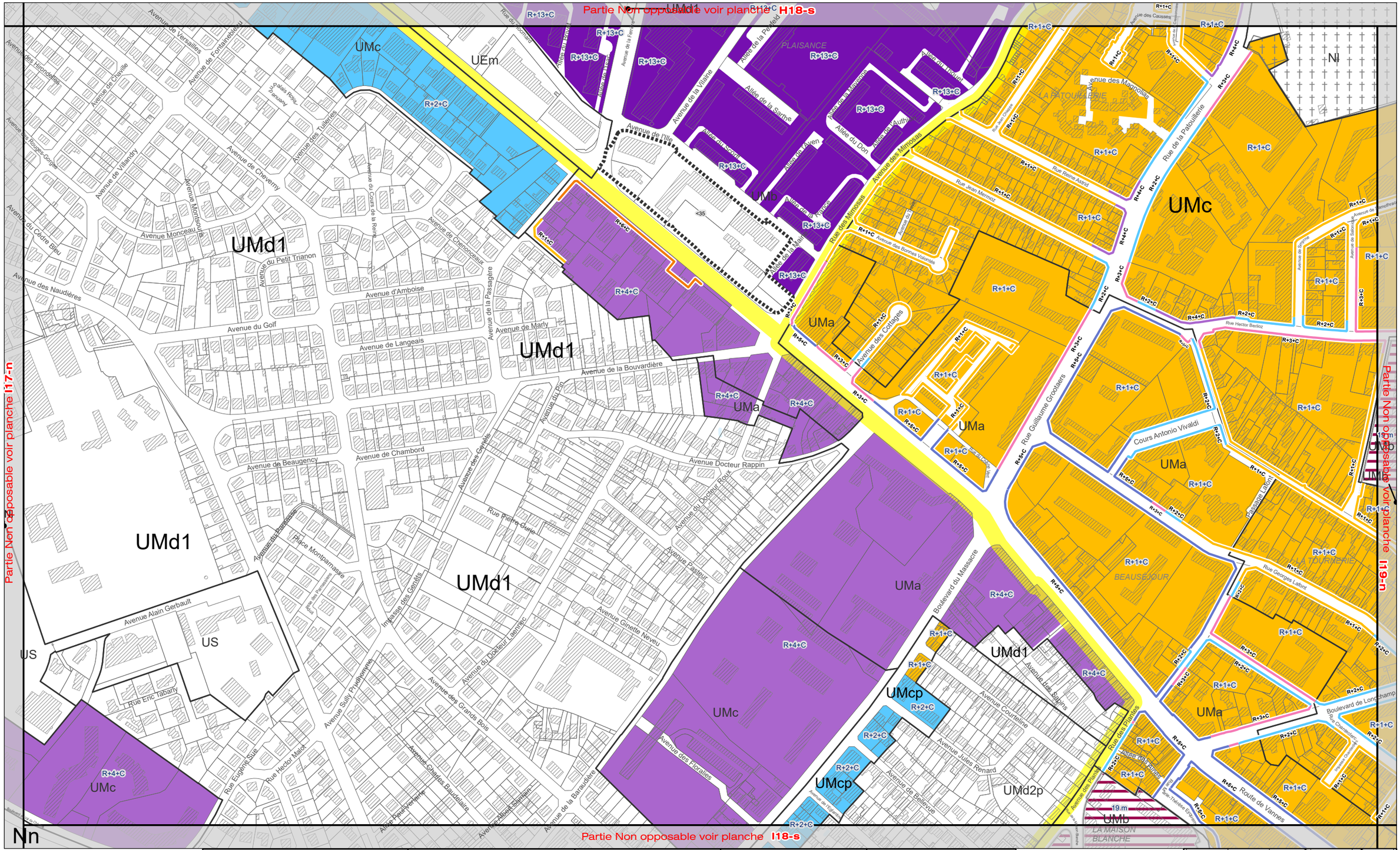
Partie Non opposable voir planche I18-s
Partie Non opposable voir planche I17-n
Partie Non opposable voir planche I19-n
Partie Non opposable voir planche I18-s
UMd1
UMc
UEm
UMb
UMa
UMcp
UMd2p
US
Nl
Nn
R+13+C
R+2+C
R+4+C
R+1+C
R+5+C
R+3+C
Avenue de Versailles
Avenue de Fontainebleau
Avenue de Chanzy
Avenue de Villandry
Avenue de Chevreny
Avenue des Tuileries
Avenue Monceau
Avenue Montsouris
Avenue du Petit Trianon
Avenue du Golf
Avenue d'Amboise
Avenue de Langeais
Avenue de Chambord
Avenue de Beaugency
Avenue de la Passagère
Avenue de Marly
Avenue de la Bouvardière
Avenue du Pin
Avenue des Genêts
Avenue Docteur Rappin
Avenue du Docteur Roux
Rue Pierre Curie
Avenue Pasteur
Avenue Ginette Neveu
Impasse des Genêts
Avenue du Docteur Laennec
Avenue des Grands Bois
Avenue Sully Prudhomme
Avenue Charles Baudelaire
Avenue Albert Schweitzer
Avenue de la Baraudière
Avenue des Floralies
Avenue Alain Gerbault
Rue Eric Tabarly
Rue Eugène Sue
Rue Hector Malot
Allée du Pré Fleuri
Avenue de la Vilaine
Allée de la Sarthe
Allée de la Penfeld
PLAISANCE
Allée du Don
Allée de la Mayenne
Allée de l'Authion
Allée de la Loire
Allée de la Maine
Allée des Rennes
Avenue des Mimosas
Avenue des Bonnes Volontés
Avenue des Cottages
Rue Jean Macmoz
Rue Reine Astrid
Rue de la Patouillerie
LA PATOUILLERIE
Avenue des Magnolias
Rue Hector Berlioz
Rue Guillaume Grootaers
Cours Antonio Vivaldi
Passage Lafont
Rue Georges Lafont
LA TOURMERIE
BEAUSEJOUR
Boulevard du Massacre
Avenue Courteline
Avenue Jules Renard
Avenue de Bellevue
Avenue des Sapins
Rue des Plantes
Allée des Pruniers
Boulevard de Longchamp
Rue Chanzy
Route de Vannes
LA MAISON BLANCHE
Avenue des Causses
Avenue de Saltzmoffheim
Avenue de Sarrine
Rue Jean Chaptal
Rue Jean Rouges-Gorges
Avenue du Cèdre Bleu
Avenue des Naudières
Avenue des Hirondelles
Avenue du Cours de la Reine
Rue du Morbihan
Allée du Pont
Allée de la Ferrière
Allée du Sénart
Allée du Puits
Allée de la Mayenne
Allée de l'Authion
Allée de la Loire
Allée de la Maine
Allée des Rennes
Avenue de l'Ille
Avenue des Bonnes Volontés
Avenue des Cottages
Avenue des Plantes
Avenue de Bellevue
Avenue des Sapins
Avenue Jules Renard
Avenue Courteline
Avenue de Saltzmoffheim
Avenue de Sarrine
Rue Jean Chaptal
Rue Chanzy
Rue Georges Lafont
Passage Lafont
Cours Antonio Vivaldi
Rue Guillaume Grootaers
Rue Hector Berlioz
Avenue des Magnolias
Rue de la Patouillerie
Rue Reine Astrid
Rue Jean Macmoz
Avenue des Mimosas
Avenue des Causses
Rue du Morbihan
Avenue de la Vilaine
Avenue de la Ferrière
Allée du Pont

Territoire(s) : Loire Chézine, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Herblain

Découpage : **I18-s**

Partie Non opposable voir planche I18-n

Partie Non opposable voir planche I17-s

Partie Non opposable voir planche I19-s

Partie Non opposable voir planche J18-n

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

- R+C
- R+1+C
- R+2+C
- R+3+C
- R+4+C
- R+5+C
- R+6+C
- R+7+C
- R+8+C
- R+9+C
- R+10+C
- R+11+C
- R+12+C
- R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

- 7 m
- 8 m
- 10 m
- 12 m
- 13 m
- 15 m
- 16 m
- 19 m
- 22 m
- 25 m
- 28 m
- 31 m
- 34 m
- 37 m
- 40 m
- 45 m
- 55 m
- 60 m

Hauteur métrique, de référence

- Hr : 9m
- Hr : 12m
- Hr : 15m
- Hr : 18m
- Hr : 21m
- Hr : 24m
- Hr : 27m
- Hr : 30m
- Hr : 33m
- Hr : 36m
- Hr : 39m
- Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

- 3.2m
- 4m
- 5m
- 6m
- 7m
- 8m
- 9m
- 10m
- 11m

Couronnement Imposé

- Comble

Destination des Sols

- Limite de commune
- Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

H16-n	H17-n	H18-n	H19-n	H20-n
H16-s	H17-s	H18-s	H19-s	H20-s
I16-n	I17-n	I18-n	I19-n	I20-n
I16-s	I17-s	I18-s	I19-s	I20-s
J16-n	J17-n	J18-n	J19-n	J20-n
J16-s	J17-s	J18-s	J19-s	J20-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n K20-n

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I19-n**

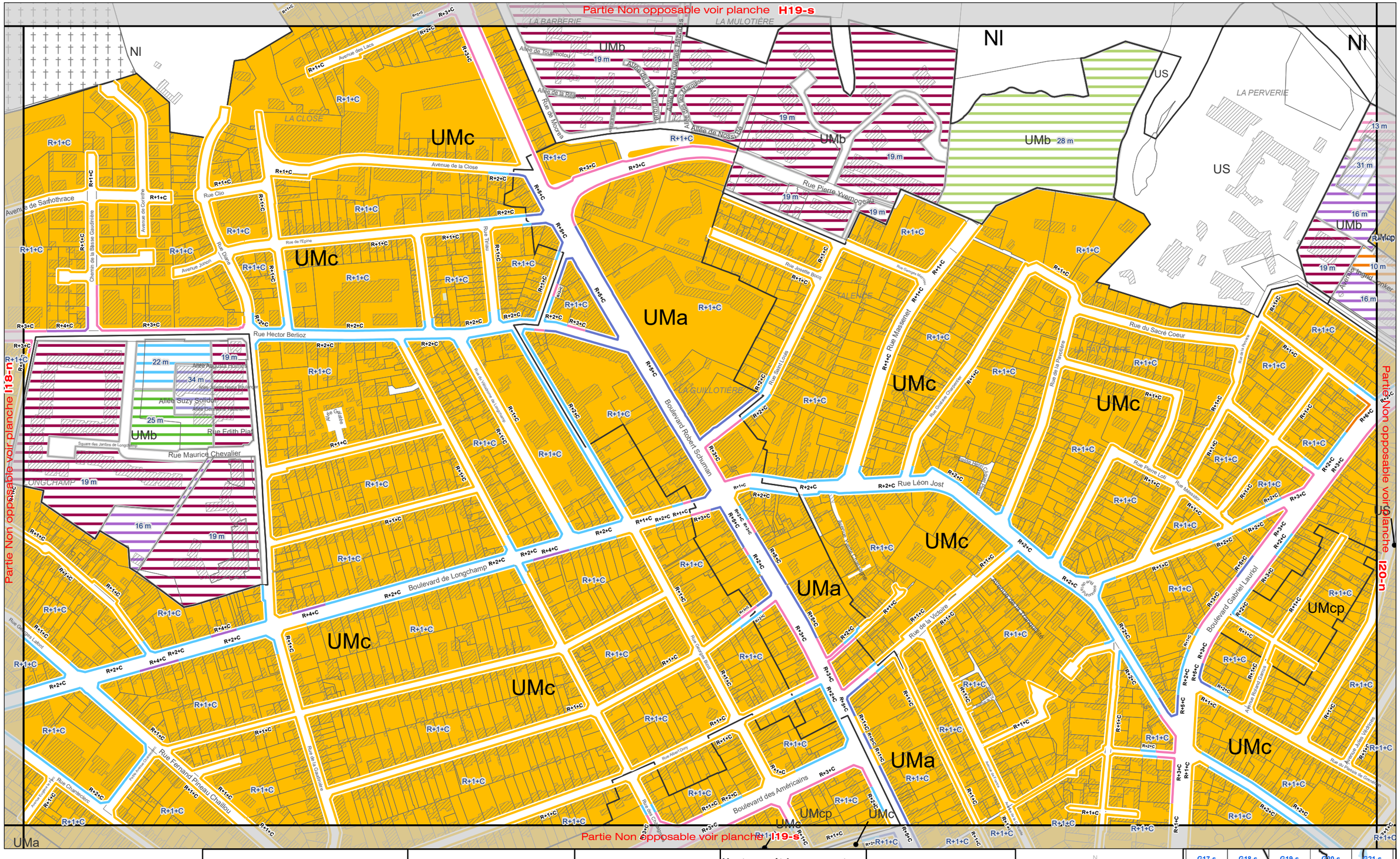
Partie Non opposable voir planche H19-s
Partie Non opposable voir planche I18-n
Partie Non opposable voir planche I20-n
Partie Non opposable voir planche I19-s
NI
US
UMa
UMb
UMc
UMcp
R+1+C
LA BARBERIE
LA MULOTIÈRE
LA CLOSE
LA PERVERIE
TALENSE
LA TAVOTIÈRE
LA GUILLOTIÈRE
LONGCHAMP
Avenue de la Close
Avenue des Lacs
Rue Clio
Rue Thiaú
Rue Hector Berlioz
Boulevard Robert Schuman
Rue Pierre Yvermogeau
Rue Léon Jost
Rue du Sacré Coeur
Boulevard de Longchamp
Boulevard Gabriel Lauriol
Boulevard des Américains
Rue Fernand Pineau Chaillou
Rue Maurice Chevallier
Rue Edith Piaf
Allée Suzy Solidor
Avenue de Sarhothrace
Avenue de Corinthe
Chemin de la Basse Gaudinière
Avenue Junon
Rue Delille
Rue de l'Epine
Rue Saint Louis
Rue Jostelle Bocq
Rue Georges Mauriac
Rue Massenet
Rue Gustave Charpentier
Rue de la Pyrotière
Rue de la Victoire
Rue Pierre Loti
Rue Mélingues
Rue Georges Lafont
Rue Albert Dany
Rue de la Gaudinière
Rue des Chantiers
Rue Georges Bizet
Allée de Nossy-Be
Allée de la Mauritanie
Allée de la Réunion
Allée de Toulmotou
Rue de Mayotte
Allée des Nouvelles-Hébrides
Allée de la Nouvelle-Calédonie
Allée de la Martinique
Allée de la Guadeloupe
Allée de la Polynésie
Allée de la Guyane
Allée de la Réunion
Allée de la Martinique
Allée Augusta Holmès
Allée Claude Nougaro
Allée Victor Boucher
Square des Jardins de Longchamp
Rue Charles Lamy
Rue Jean Rostand
Rue Charles Peguy
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Moulin
Rue Jean Perrin
Rue Jean Monnet
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Bart
Rue Jean Bouin
Rue Jean Macé
Rue Jean Sibelius
Rue Jean Sébastien Bach
Rue Jean Baptiste Marcet
Rue Jean Baptiste Say
Rue Jean Baptiste Dumas
Rue Jean Baptiste Colbert
Rue Jean Baptiste Charcot
Rue Jean Baptiste Berlioz
Rue Jean Baptiste Bachelier
Rue Jean Baptiste Alphonse Carriere
Rue Jean Baptiste Alphonse Carriere
Rue Jean Baptiste Alphonse Carriere

Partie Non opposable voir planche I19-n

Partie Non opposable voir planche I18-s

Partie Non opposable voir planche I20-s

Partie Non opposable voir planche J19-n

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

H17-n	H18-n	H19-n	H20-n	H21-n
H17-s	H18-s	H19-s	H20-s	H21-s
I17-n	I18-n	I19-n	I20-n	I21-n
I17-s	I18-s	**I19-s**	I20-s	I21-s
J17-n	J18-n	J19-n	J20-n	J21-n
J17-s	J18-s	J19-s	J20-s	J21-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n K21-n

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I20-n**

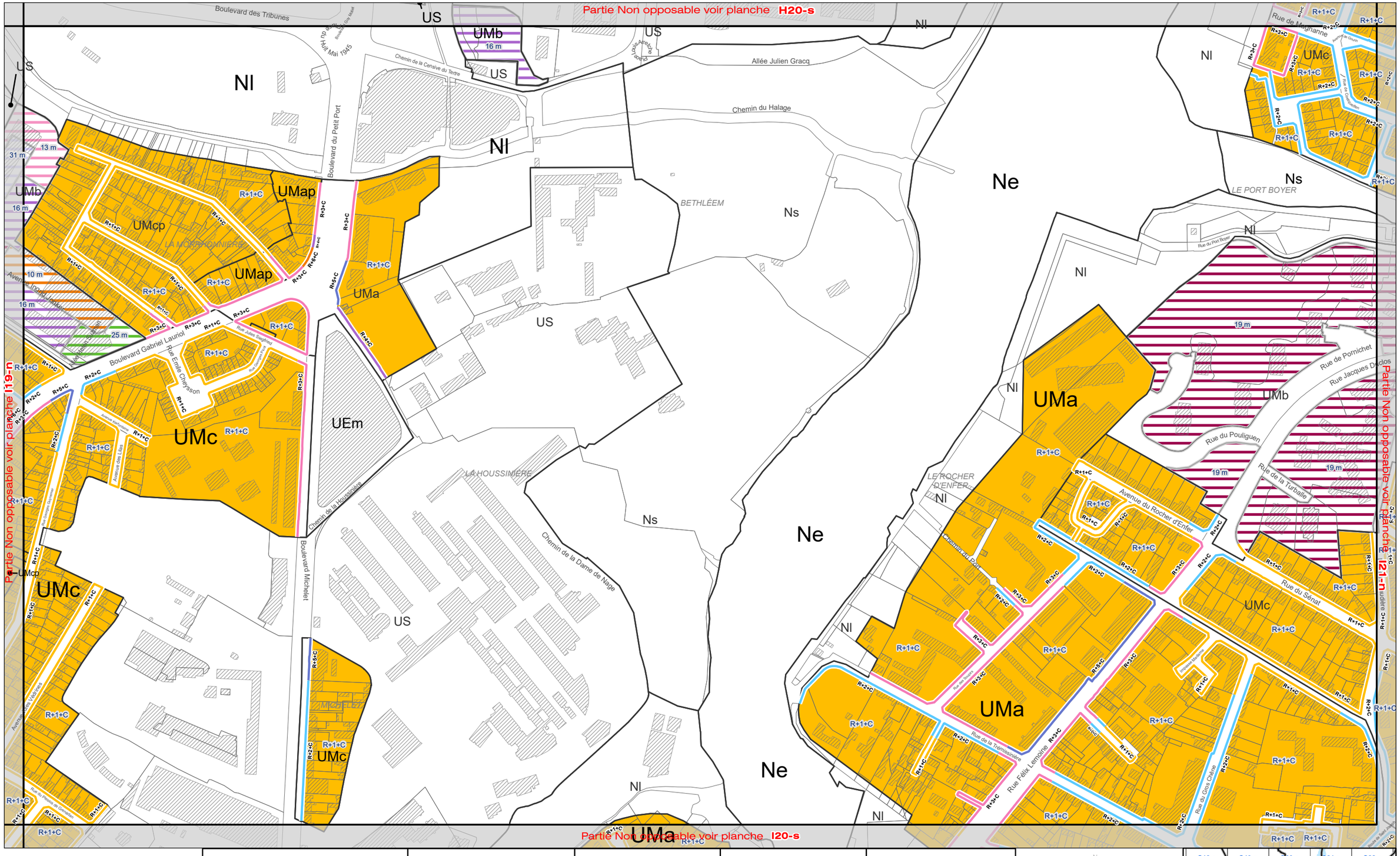

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

G18-s	G19-s	G20-s	G21-s	G22-s
H18-n	H19-n	H20-n	H21-n	H22-n
H18-s	H19-s	H20-s	H21-s	H22-s
I18-n	I19-n	I20-n	I21-n	I22-n
I18-s	I19-s	I20-s	I21-s	I22-s
J18-n	J19-n	J20-n	J21-n	J22-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				J22-s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **I22-n**

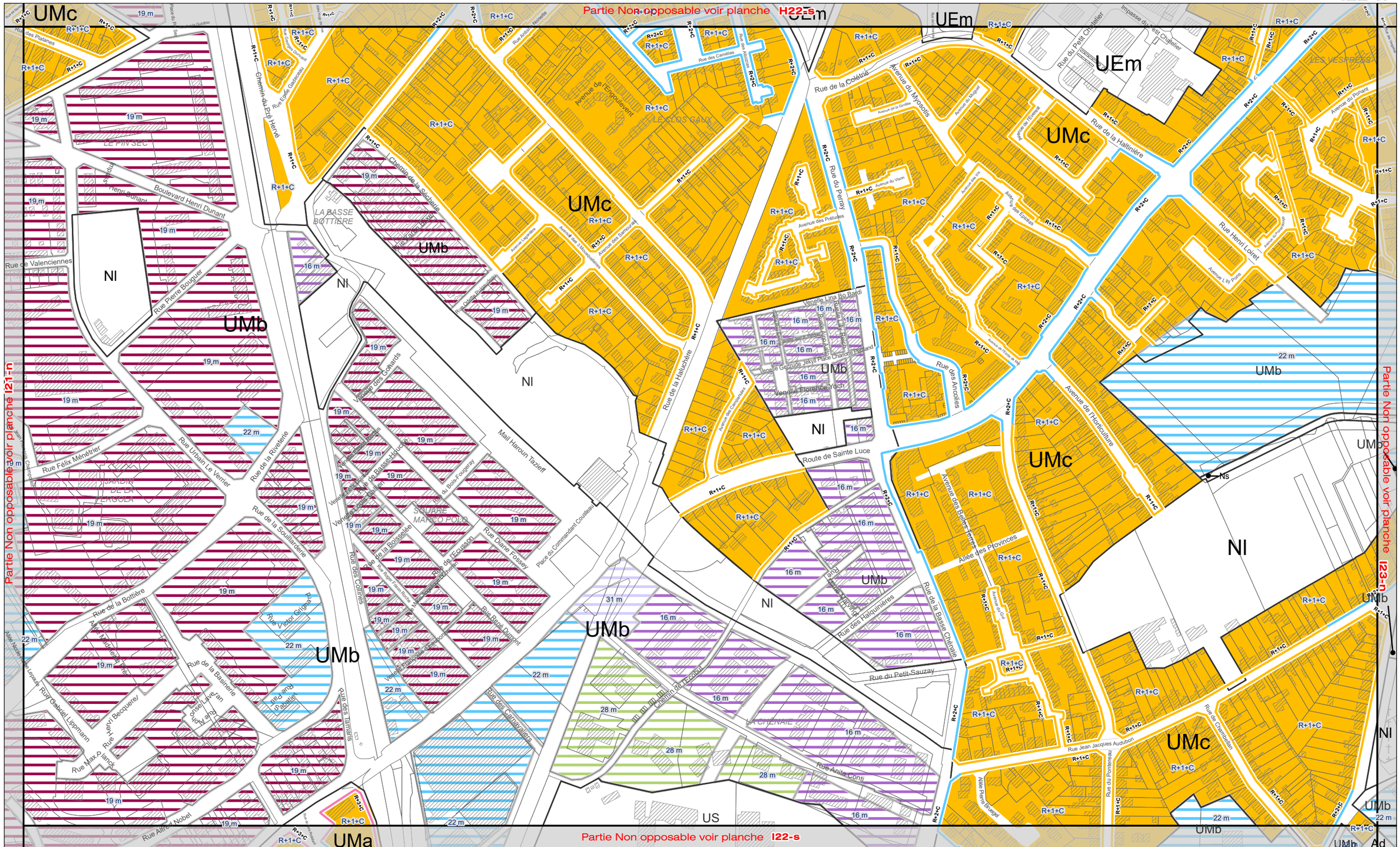
Partie Non opposable voir planche H22-s
Partie Non opposable voir planche I21-n
Partie Non opposable voir planche I23-n
Partie Non opposable voir planche I22-s
UMc
UEm
UMb
NI
UMa
US
Ad
Boulevard Henri Dunant
Rue Pierre Bouguier
Rue Félix Ménétrier
Rue Urbain Le Verrier
Rue de la Riveterie
Rue de la Scouillardière
Rue de la Bottière
Rue de la Basinerie
Rue Gabriel Lippmann
Rue Max Planck
Rue Alfred Nobel
Rue de la Haluchère
Mail Haroun Tazieff
Route de Sainte Luce
Rue de la Colétière
Rue du Perray
Rue des Anolles
Rue de la Haltinière
Rue du Petit Chatelier
Rue Henri Loiret
Avenue de l'Horticulture
Avenue des Belles Terres
Allée des Provinces
Rue de la Basse Chenaie
Rue du Petit Sauzay
Rue Jean Jacques Audubon
Rue de Chamballan
Rue du Pontreau
Rue des Tamarins
Rue des Collines
Rue Diane Fossey
Rue René Dumont
Rue Anita Conti
Rue des Cannaviolles
Rue des Halquinières
Rue du Bois-Fougeray
Rue de la Boisselée
Rue de l'Ecusson
Chemin de la Sécherie
Chemin du Pré Hervé
Avenue de l'Engoulevent
Avenue du Ponant
Avenue du Myosotis
Avenue des Préludes
Avenue des Samouraï
Avenue des Montmorillons
Avenue des Epicéas
Avenue du Muguet
Avenue du Yacht
Avenue des Camélias
Avenue des Calcéolaires
Avenue de la Cerisaie
Avenue du Golf
Allée Pierre Baugeat
Allée Nadine Lepaulle
Allée Madeleine Tirel
Impasse du Petit Chatelier
Rue des Platanes
Rue de Valenciennes
Rue Alfred Kastler
Rue Victor Grignard
Rue Henri Becquerel
Rue Louis Pasteur
Rue Auguste Perret
Rue Jean Perrin
Rue Marie Curie
Rue Albert Einstein
Rue Ernest Rutherford
Rue Niels Bohr
Rue Enrico Fermi
Rue Frédéric Joliot-Curie
Rue Irène Joliot-Curie
Rue Otto Hahn
Rue Lise Meitner
Rue Otto Wallach
Rue Richard Willstätter
Rue Robert Burns
Rue Robert Stevenson
Rue Robert Schuman
Rue Robert Surcouf
Rue Robert Koch
Rue Robert Fulton
Rue Robert Le Diable
Rue Robert Le Fort
Rue Robert Le Gallo
Rue Robert Le Grand
Rue Robert Le Petit
Rue Robert Le Roux
Rue Robert Le Vieux
Rue Robert Le Jeune
Rue Robert Le Moine
Rue Robert Le Prêtre
Rue Robert Le Roi
Rue Robert Le Reine
Rue Robert Le Prince
Rue Robert Le Duc
Rue Robert Le Comte
Rue Robert Le Baron
Rue Robert Le Chevalier
Rue Robert Le Seigneur
Rue Robert Le Dame
Rue Robert Le Page
Rue Robert Le Valet
Rue Robert Le Serviteur
Rue Robert Le Maître
Rue Robert Le Apprenti
Rue Robert Le Compagnon
Rue Robert Le Ouvrier
Rue Robert Le Artisan
Rue Robert Le Commerçant
Rue Robert Le Marchand
Rue Robert Le Banquier
Rue Robert Le Financier
Rue Robert Le Industriel
Rue Robert Le Entrepreneur
Rue Robert Le Patron
Rue Robert Le Employé

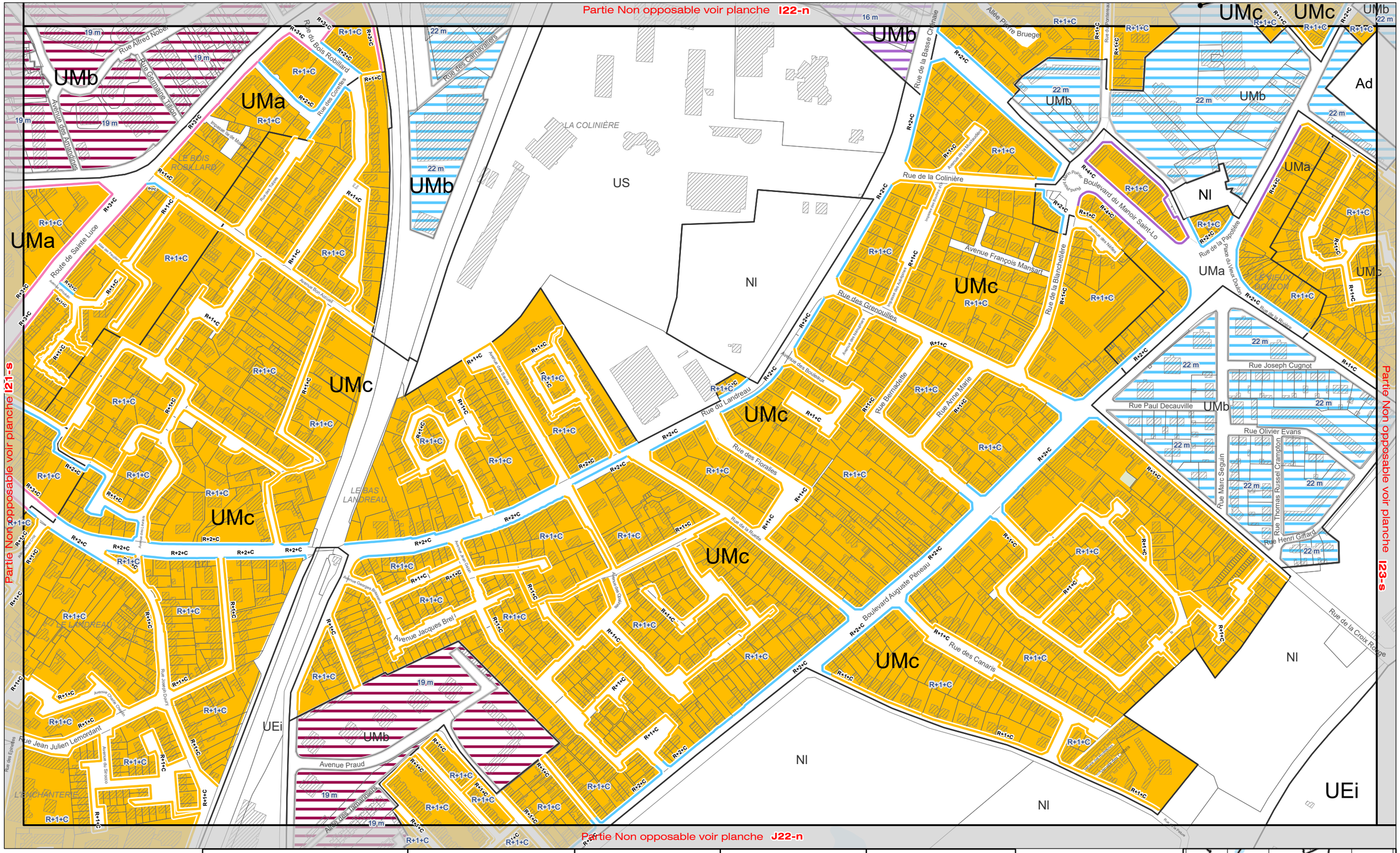

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

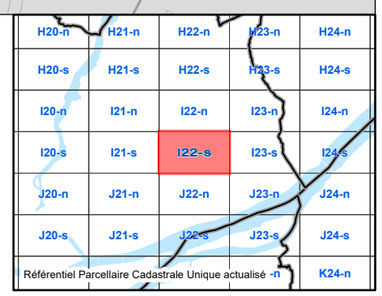

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **I23-n**

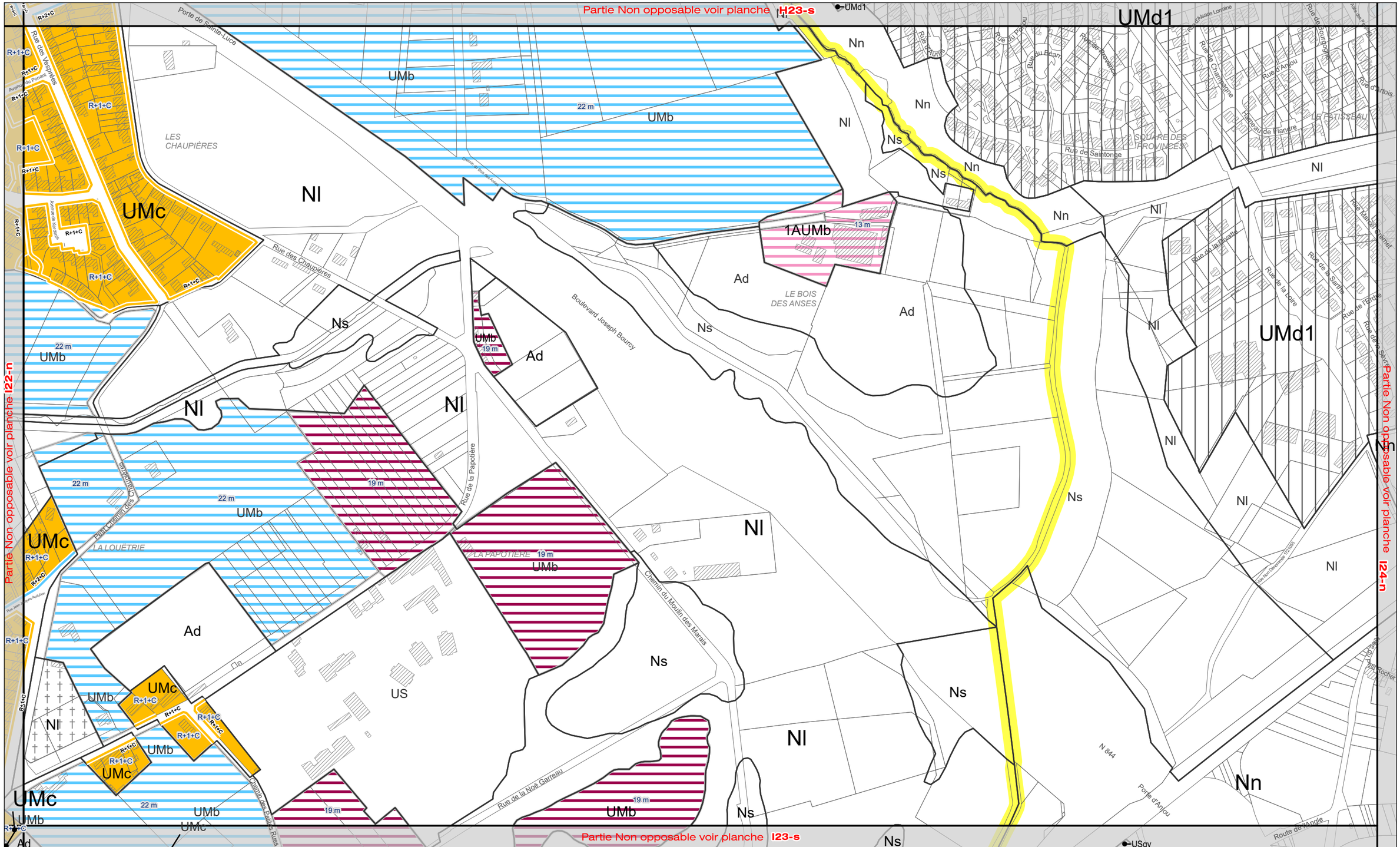

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

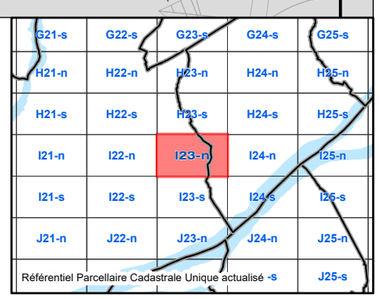

Territoire(s) : Erdre et Loire, Nantes
Commune(s) : Nantes,Sainte-Luce-sur-Loire

Découpage : **I23-s**

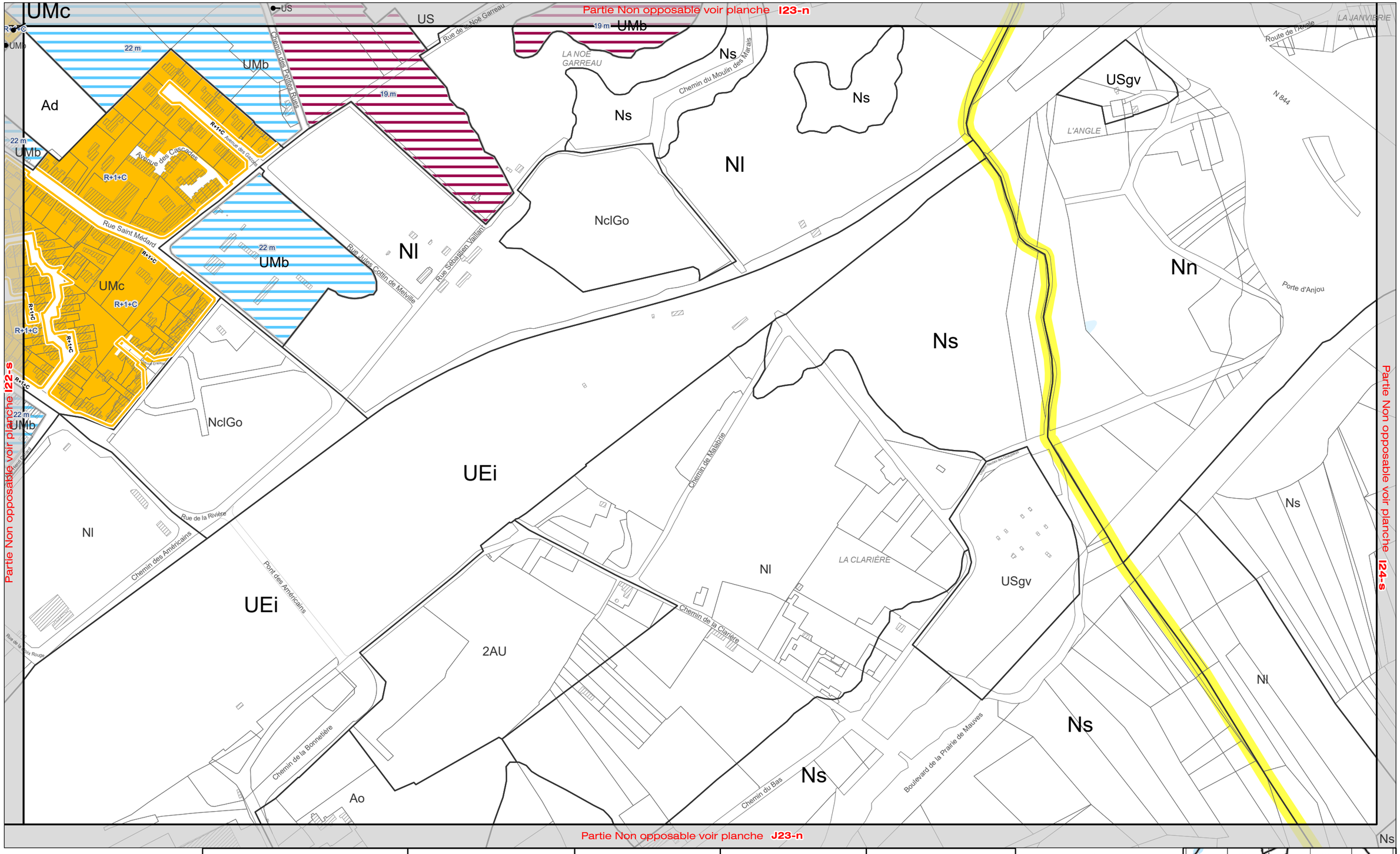

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

N

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

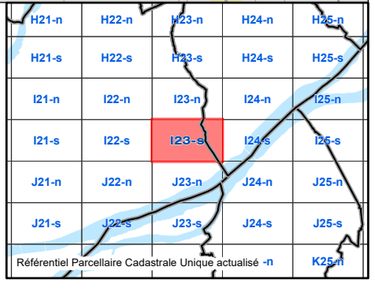

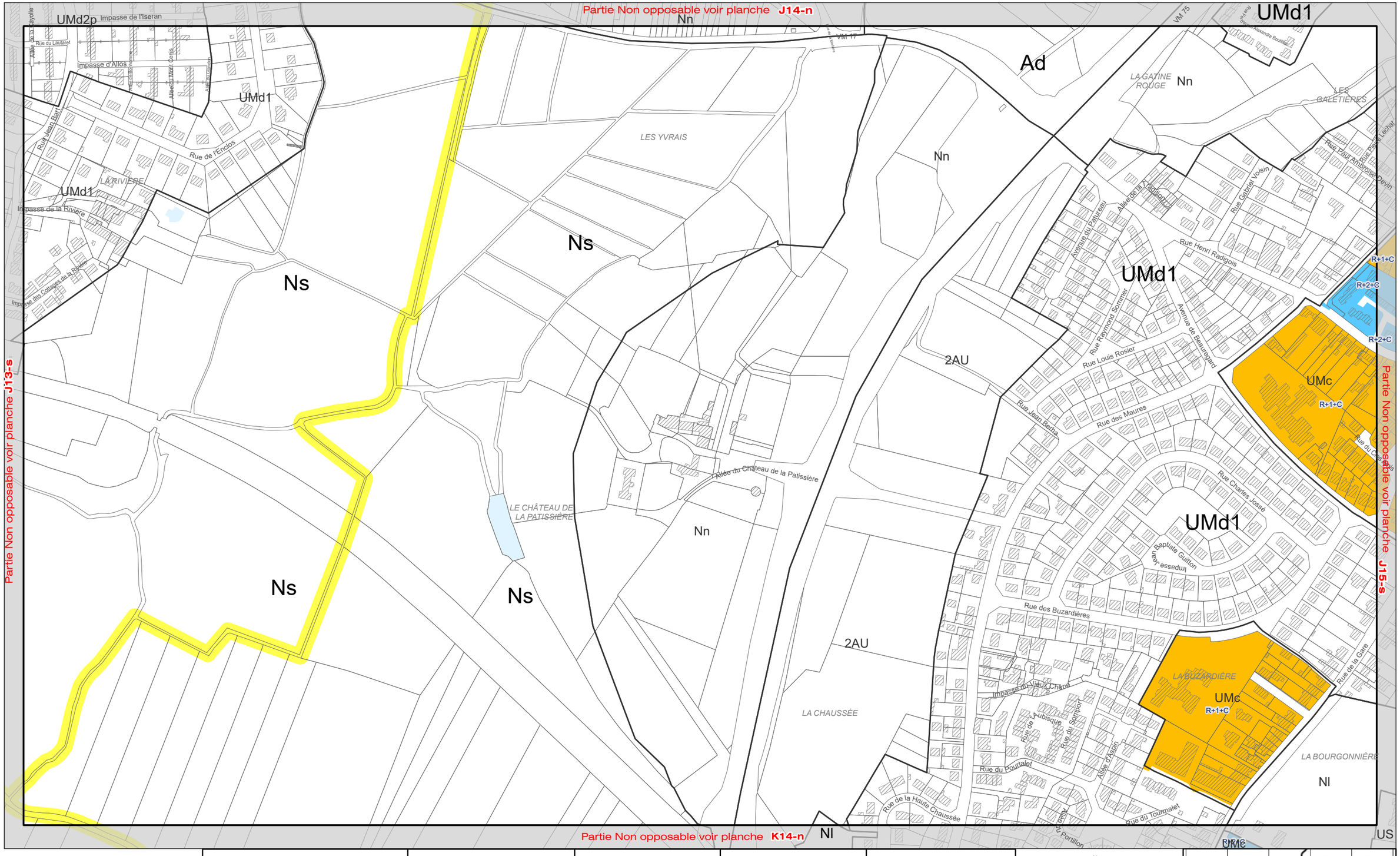

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

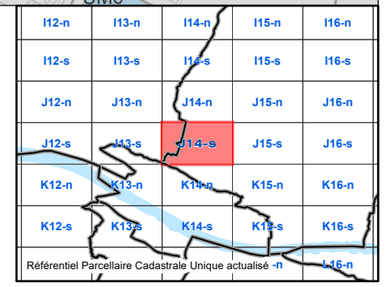

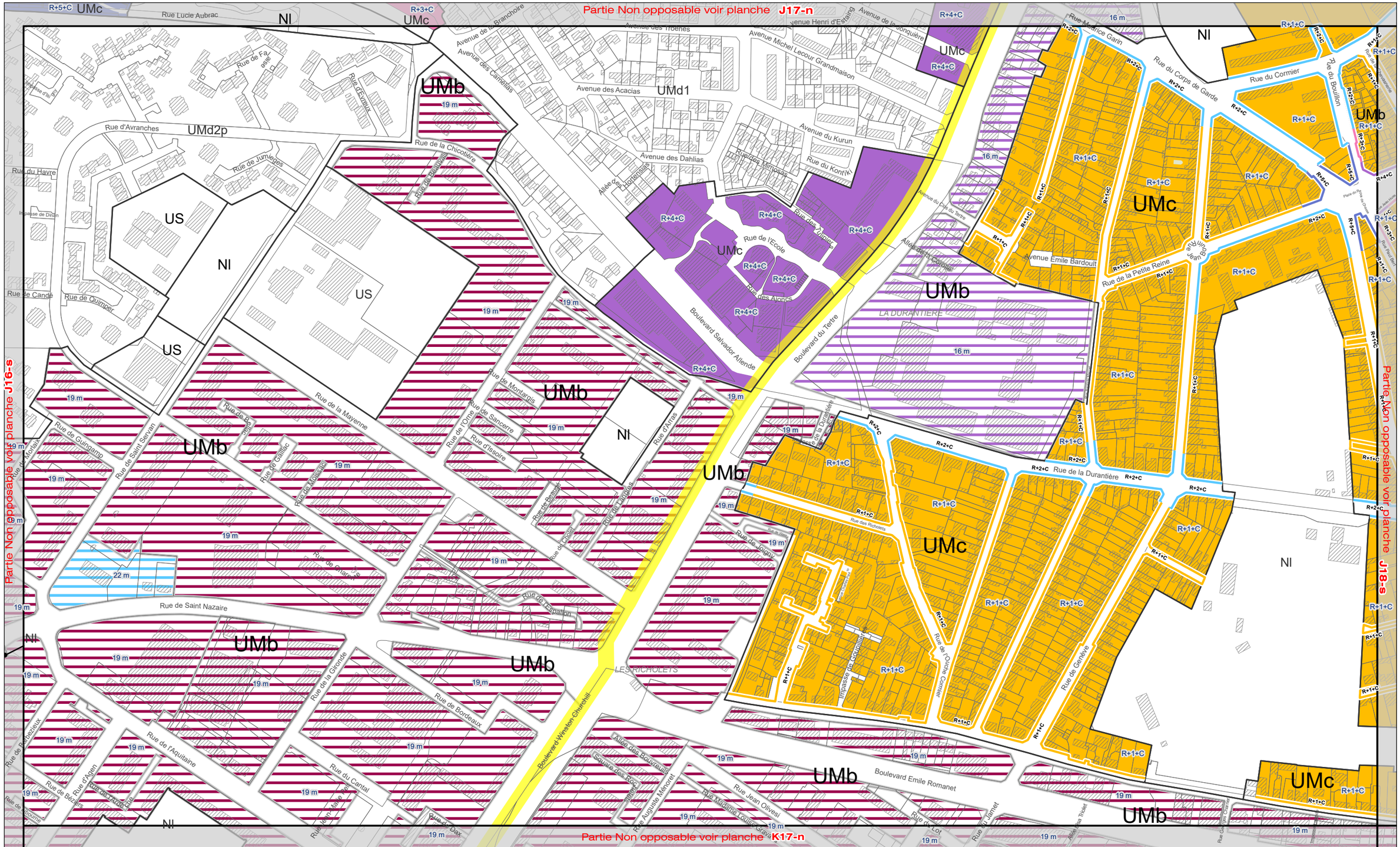

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

N

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

I15-n	I16-n	I17-n	I18-n	I19-n
I15-s	I16-s	I17-s	I18-s	I19-s
J15-n	J16-n	J17-n	J18-n	J19-n
J15-s	J16-s	J17-s	J18-s	J19-s
K15-n	K16-n	K17-n	K18-n	K19-n
K15-s	K16-s	K17-s	K18-s	K19-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				L19-n

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **J18-s**

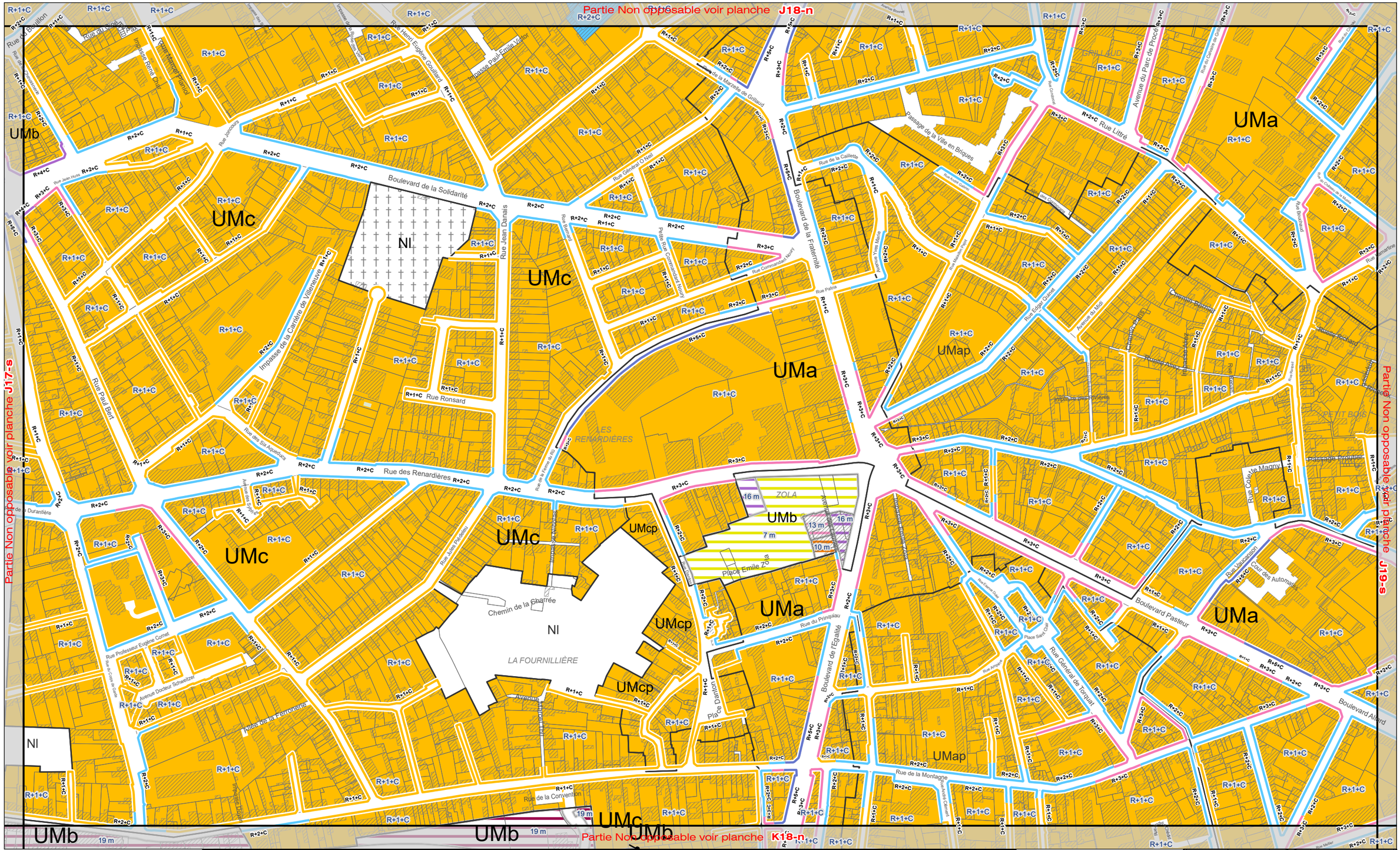

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune
Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

I16-n	I17-n	I18-n	I19-n	I20-n
I16-s	I17-s	I18-s	I19-s	I20-s
J16-n	J17-n	J18-n	J19-n	J20-n
J16-s	J17-s	J18-s	J19-s	J20-s
K16-n	K17-n	K18-n	K19-n	K20-n
K16-s	K17-s	K18-s	K19-s	K20-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				L20-n

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Le Pellerin

Découpage : **K9-n**

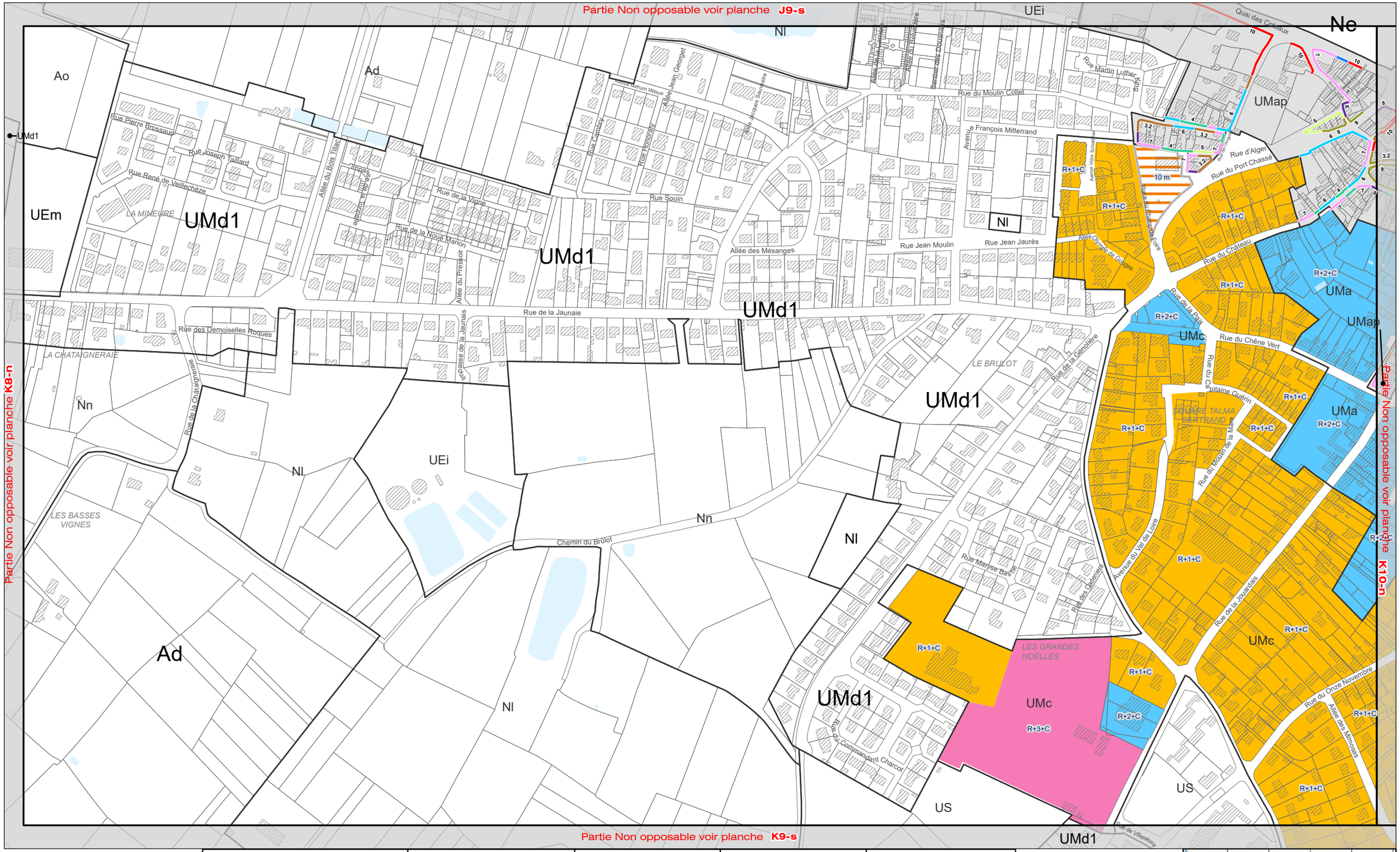

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du règlement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

N

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

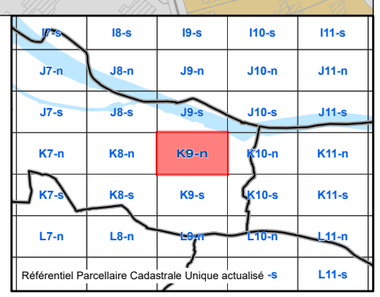

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Le Pellerin,Saint-Jean-de-Boiseau

Découpage : **K10-n**

Partie Non opposable voir planche J10-s

Partie Non opposable voir planche K9-n

Partie Non opposable voir planche K11-n

Partie Non opposable voir planche K10-s

Ne
Nl
Ns
Nn
Ad
UMa
UMc
UMap
UMe
UMd1
UMep
UMcp
1AUMc
R+1+C
R+2+C
10 m
BIKINI
LA CHAUMIÈRE
LE PRE COMMUN
LE TERTRE
LA TELINDIÈRE
Rue de Bas
Rue du Pellerin
Rue du Moulin Hardy
Rue du Clos Grillé
Rue du Prieuré
Rue du Huit Mai
Rue de Bel Air
Rue du Clos Roux
Rue Pierre Chanson
Rue du Onze Novembre
Rue de la Loire
Allée des Jonquilles
Allée des Roses
Allée des Lilas
Allée des Mimosas
Allée des Primevères
Allée Frédéric Chopin
Allée George Sand
Impasse Marie-Louise
Impasse Louise Michel
Impasse des Glaïeuls
Impasse du Terre
Chemin de la Chaumière
Chemin du Tertre Blanc
Chemin du Tertre
Chemin du Ch Hérau
Rue de l'Ouche Jacquet
Chemin du Pré Varades
Rue du Pré Gallet
Quai du Docteur Provost
Quai des Coteaux Place du Commandant l'Herminier

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune
Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

I8-s	I9-s	I10-s	I11-s	I12-s
J8-n	J9-n	J10-n	J11-n	J12-n
J8-s	J9-s	J10-s	J11-s	J12-s
K8-n	K9-n	K10-n	K11-n	K12-n
K8-s	K9-s	K10-s	K11-s	K12-s
L8-n	L9-n	L10-n	L11-n	L12-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Chézine, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Herblain

Découpage : **K17-n**

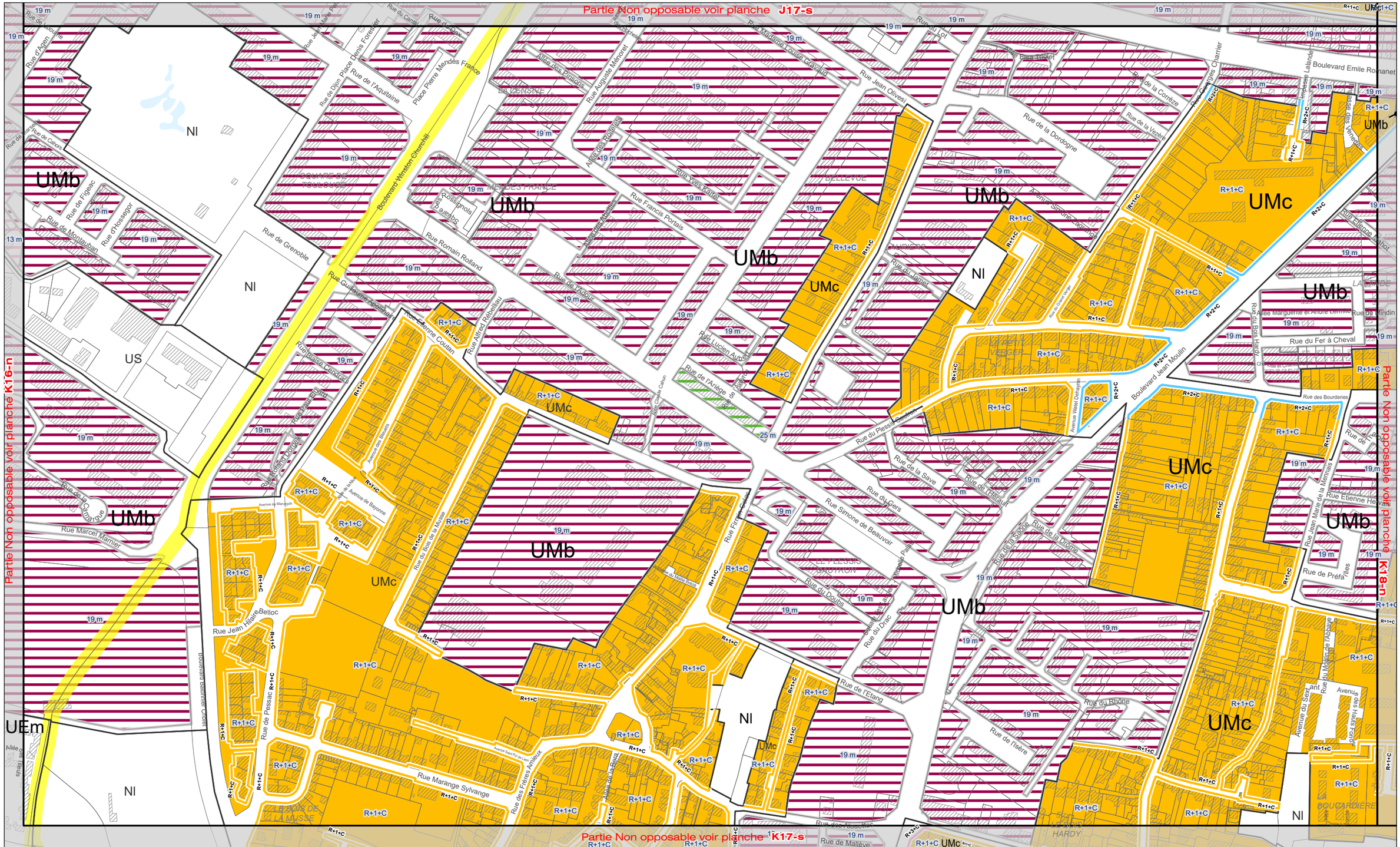

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C	7 m	Hr : 9m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"	Comble
R+1+C	8 m	Hr : 12m	3.2m	**Destination des Sols**
R+2+C	10 m	Hr : 15m	4m	Limite de commune
R+3+C	12 m	Hr : 18m	5m	Zonage
R+4+C	13 m	Hr : 21m	6m	
R+5+C	15 m	Hr : 24m	7m	
R+6+C	16 m	Hr : 27m	8m	
R+7+C	19 m	Hr : 30m	9m	
R+8+C	22 m	Hr : 33m	10m	
R+9+C	25 m	Hr : 36m	11m	
R+10+C	28 m	Hr : 39m		
R+11+C	31 m	Hr : 55m		
R+12+C	34 m	*Hauteur maxi : < x m*		
R+13+C	37 m			
	40 m			
	45 m			
	55 m			
	60 m			

N

Plum
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

I15-s	I16-s	I17-s	I18-s	I19-s
J15-n	J16-n	J17-n	J18-n	J19-n
J15-s	J16-s	J17-s	J18-s	J19-s
K15-n	K16-n	K17-n	K18-n	K19-n
K15-s	K16-s	K17-s	K18-s	K19-s
L15-n	L16-n	L17-n	L18-n	L19-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				L19-s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **K18-n**

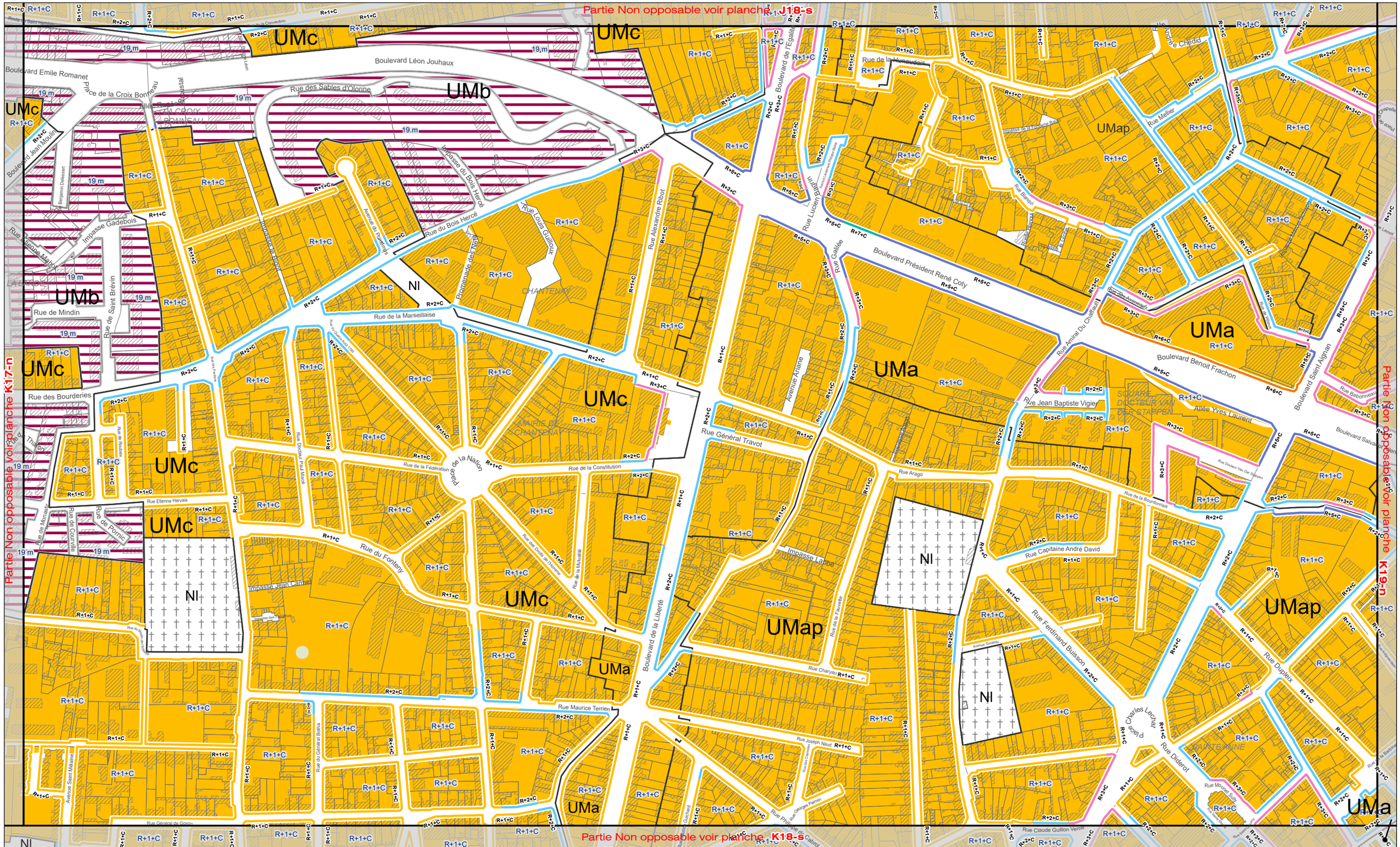
Partie Non opposable voir planche J18-s
Partie Non opposable voir planche K17-n
Partie Non opposable voir planche K19-n
Partie Non opposable voir planche K18-s
UMc
UMb
UMap
UMa
NI
Boulevard Léon Jouhaux
Boulevard Emile Romanet
Rue des Sables d'Olonne
Impasse du Bois Hercé
Rue du Bois Hercé
Rue Louis Grillaux
Rue Alexandre Ribot
Boulevard Président René Coty
Rue Galilée
Rue Amiral Du Chaffault
Boulevard Benoit Frachon
Boulevard Saint-Aignan
Rue Jean Baptiste Vigier
Allée Yves Laurent
Rue de la Marseillaise
Rue de la Constitution
Rue du Fonteny
Rue Général Travot
Rue Arago
Rue Capitaine André David
Rue Ferdinand Buisson
Rue Duplex
Rue Diderot
Boulevard de la Liberté
Impasse Lama
Rue Maurice Terrien
Rue Joseph Naud
Rue Claude Guillon Verne
Rue Charyau
Rue Meltier
Rue Blanqui
Rue de Mindin
Rue des Bourderies
Rue de Pornic
Rue de Courville
Impasse Gadebois
Rue de Saint Brévin
Rue du Bois Hercé
Rue de la Fédération
Rue du Général Buat
Rue du Général Boitha
Avenue Ariane
Avenue Saint Mathieu
Rue Etienne Hervais
Rue Babonneau
Rue Mondésir Billy
Rue Georges Palmen
Rue Philippe de Cabrol
Rue de la Bourdonnais
Rue de la Jurandais
Rue André Chédid
Rue Lucien Bégouin
Rue de la Mutualité
Rue de la Fairvaste
Rue du Docteur Paul Mandé
Rue du Docteur Van Der Stappen
Rue de la Bourdonnais
Boulevard Salvador Allende
Boulevard de l'Egalité
Boulevard Jean Moulin
Boulevard Léon Jouhaux
Place de la Croix Bonneau
Allée Pierre Baudouin
Impasse Jean Calmel
Impasse Gaston Rebuffat
Impasse Le Bihorel
Avenue de Rupelmonde
Promenade des Vergers
Avenue Gosselin
Place de la Nation
Place Charles Lechat
Square Docteur Van Der Stappen
CHANTENAY
MAIRIE DE CHANTENAY
SAINTE ANNE
LA LIMOISINIERE
LA CROIX BONNEAU
Benjamin Delessert
Etienne Mehul
Jean Moulin
Jean Bart
Jean Laurent Philippe Lasne
Jean Laurent Philippe Lasne
Jean Laurent Philippe Lasne

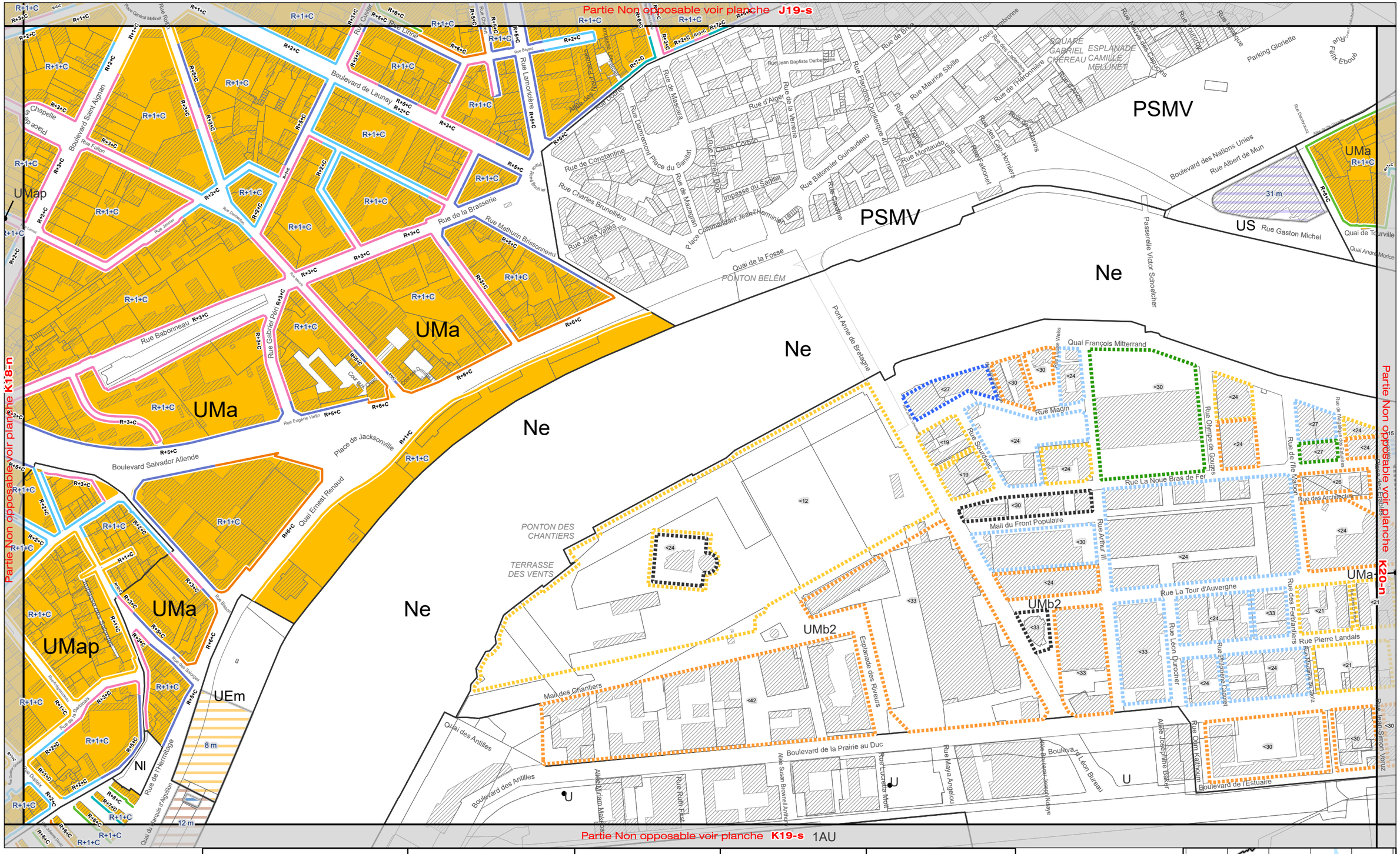

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C	7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m	Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m *Hauteur maxi : < x m*	cf 3ème partie du règlement "Règles applicables au patrimoine" 3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m	Comble **Destination des Sols** Limite de commune Zonage

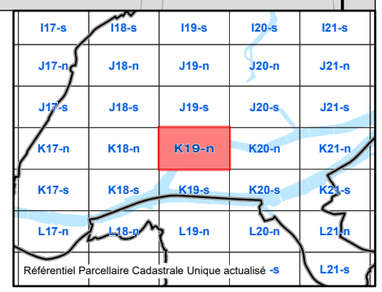

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Nantes
Commune(s) : Nantes

Découpage : **K20-n**

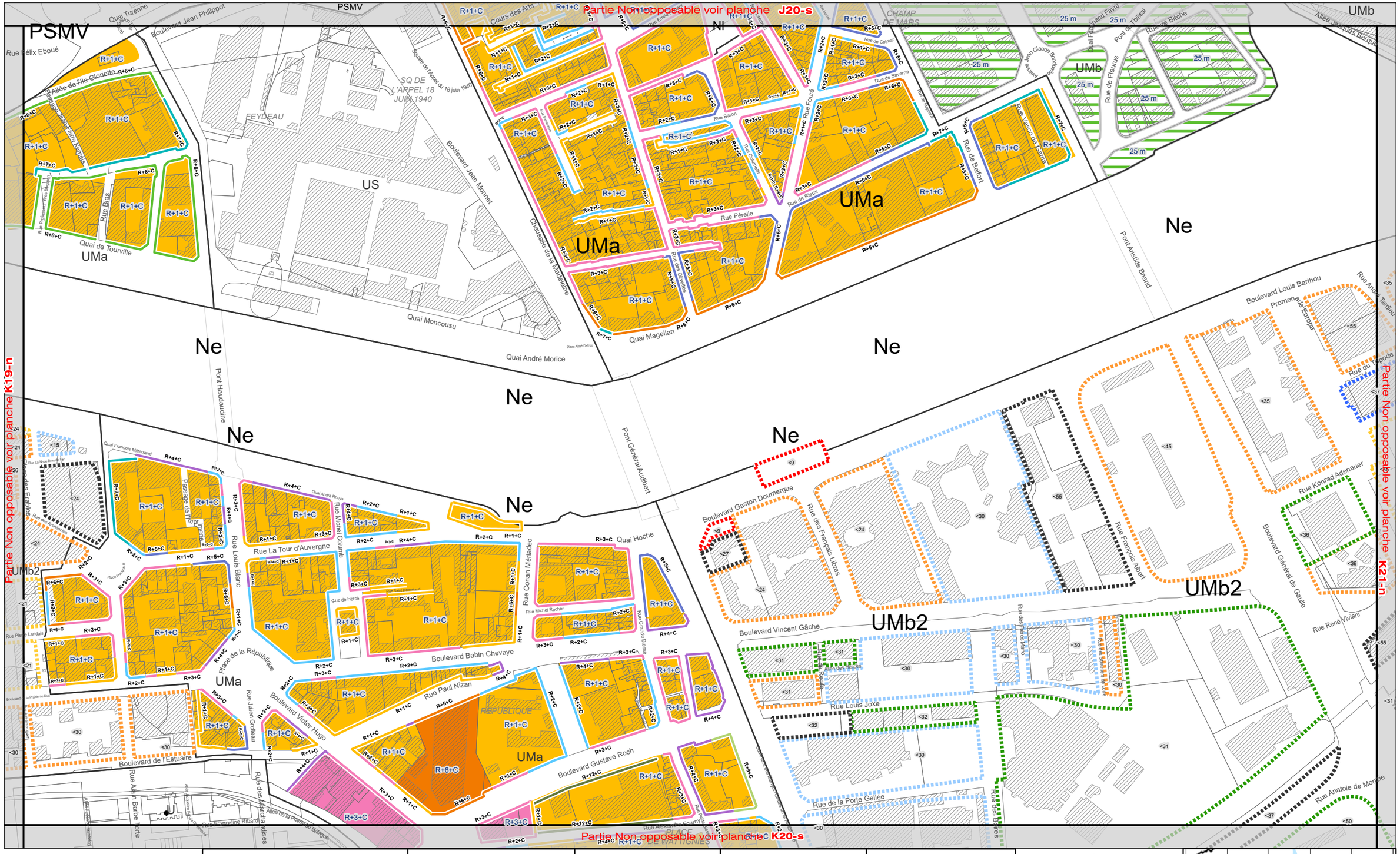

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C	7 m	Hr : 9m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"	Comble
R+1+C	8 m	Hr : 12m	3.2m	8m
R+2+C	10 m	Hr : 15m	4m	9m
R+3+C	12 m	Hr : 18m	5m	10m
R+4+C	13 m	Hr : 21m	6m	11m
R+5+C	15 m	Hr : 24m	7m	**Destination des Sols**
R+6+C	16 m	Hr : 27m		Limite de commune
R+7+C	19 m	Hr : 30m		Zonage
R+8+C	22 m	Hr : 33m		
R+9+C	25 m	Hr : 36m		
R+10+C	28 m	Hr : 39m		
R+11+C	31 m	Hr : 55m		
R+12+C	34 m	*Hauteur maxi : < x m*		
R+13+C	37 m			
	40 m			
	45 m			
	55 m			
	60 m			

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

I18-s	I19-s	I20-s	I21-s	I22-s
J18-n	J19-n	J20-n	J21-n	J22-n
J18-s	J19-s	J20-s	J21-s	J22-s
K18-n	K19-n	**K20-n**	K21-n	K22-n
K18-s	K19-s	K20-s	K21-s	K22-s
L18-n	L19-n	L20-n	L21-n	L22-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé

Découpage : **K20-s**

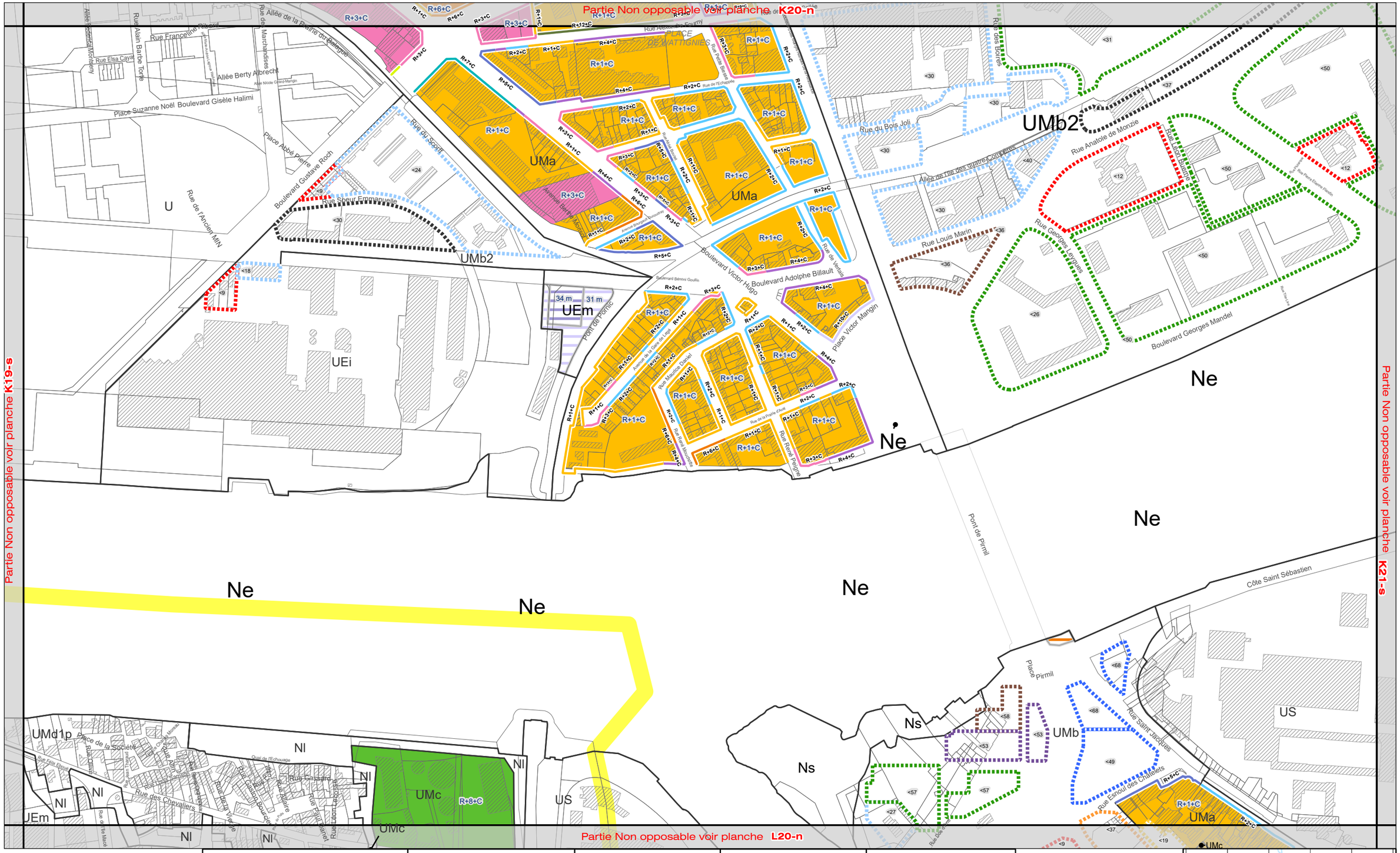

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune
Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

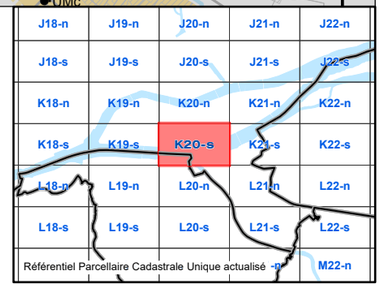

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K21-n**

Partie Non opposable voir planche **J21-s**

Partie Non opposable voir planche **K20-n**

Partie Non opposable voir planche **K22-n**

Partie Non opposable voir planche **K21-s**

UMa R+1+C
UMb
Ne
UMb2
NI
US
UMb R+4+C
ILE BEAULIEU
Allée Jacques Bersuire
Pont Willy Brandt
Pont Eric Tabarly
Promenade José Arribas
Boulevard Maurice Bertin
Boulevard Alexandre Millerand
Rue du Pen Duick II
Boulevard de la Loire
Rue de la Loire
Rue de la Fleur de Sel
Square de la Délivrance
Allée Théa Brandarna
Rue Alain Colas
Rue Ligérienne
Rue du Général de Bollardière
Boulevard Georges Pompidou
Rue du Pré-Salé
Rue des Salicornes
Cours de la Prairie d'Amont
Allée Alain Gerbault
Rue Eugène Pergelme
Rue Emile Dezaunay
Rue Pierre Roy
Rue Paul Nassivet
Rue Camille Bryen
Rue du Cherche Midi
Rue Marc Vaubourgoin
Place de la Basse Mare
Quai Dumont d'Urville
Rue Pitre de l'Isle du Dreneuc
Rue Jean Goyn
Chemin de la Poterie
Avenue Lotz Cossé
Rue Alexandre Bérault
Rue Paul Ramadier
Rue Docteur Jules Sébilleau
Rue Célestin Freinet
Rue René Viviani
Allée de l'Ile Beaulieu
Rue Gaëtan Rondeau
Boulevard François Blancho
Pont Léopold Sédar Senghor
Boulevard des Pas Enchantés
Rue André Tardieu
Allée du Tripode

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout				Hauteur métrique, hors tout			Hauteur métrique, de référence		Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique		Couronnement Imposé
R+C	R+7+C			7 m	16 m	34 m	Hr : 9m	Hr : 27m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"		Comble
R+1+C	R+8+C			8 m	19 m	37 m	Hr : 12m	Hr : 30m	3.2m	8m	**Destination des Sols**
R+2+C	R+9+C			10 m	22 m	40 m	Hr : 15m	Hr : 33m	4m	9m	Limite de commune
R+3+C	R+10+C			12 m	25 m	45 m	Hr : 18m	Hr : 36m	5m	10m	Zonage
R+4+C	R+11+C			13 m	28 m	55 m	Hr : 21m	Hr : 39m	6m	11m	
R+5+C	R+12+C			15 m	31 m	60 m	Hr : 24m	Hr : 55m	7m		
R+6+C	R+13+C						*Hauteur maxi : < x m*				

Plum PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
Nantes Métropole

I19-s	I20-s	I21-s	I22-s	I23-s
J19-n	J20-n	J21-n	J22-n	J23-n
J19-s	J20-s	J21-s	J22-s	J23-s
K19-n	K20-n	K21-n	K22-n	K23-n
K19-s	K20-s	K21-s	K22-s	K23-s
L19-n	L20-n	L21-n	L22-n	L23-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K21-s**

Partie Non opposable voir planche K21-n

Partie Non opposable voir planche K20-s

Partie Non opposable voir planche K22-s

Partie Non opposable voir planche L21-n

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du règlement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

J19-n	J20-n	J21-n	J22-n	J23-n
J19-s	J20-s	J21-s	J22-s	J23-s
K19-n	K20-n	K21-n	K22-n	K23-n
K19-s	K20-s	K21-s	K22-s	K23-s
L19-n	L20-n	L21-n	L22-n	L23-n
L19-s	L20-s	L21-s	L22-s	L23-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé '-n M23-n

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **K22-n**

Partie Non opposable voir planche **J22-s**

Partie Non opposable voir planche **K21-n**

Partie Non opposable voir planche **K23-n**

Partie Non opposable voir planche **K22-s**

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C	7 m	Hr : 9m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"	Comble
R+1+C	8 m	Hr : 12m	3.2m	**Destination des Sols**
R+2+C	10 m	Hr : 15m	4m	Limite de commune
R+3+C	12 m	Hr : 18m	5m	Zonage
R+4+C	13 m	Hr : 21m	6m	
R+5+C	15 m	Hr : 24m	7m	
R+6+C	16 m	Hr : 27m	8m	
R+7+C	19 m	Hr : 30m	9m	
R+8+C	22 m	Hr : 33m	10m	
R+9+C	25 m	Hr : 36m	11m	
R+10+C	28 m	Hr : 39m		
R+11+C	31 m	Hr : 55m		
R+12+C	34 m	*Hauteur maxi : < x m*		
R+13+C	37 m			
	40 m			
	45 m			
	55 m			
	60 m			

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

I20-s	I21-s	I22-s	I23-s	I24-s
J20-n	J21-n	J22-n	J23-n	J24-n
J20-s	J21-s	J22-s	J23-s	J24-s
K20-n	K21-n	K22-n	K23-n	K24-n
K20-s	K21-s	K22-s	K23-s	K24-s
L20-n	L21-n	L22-n	L23-n	L24-n
				L24-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

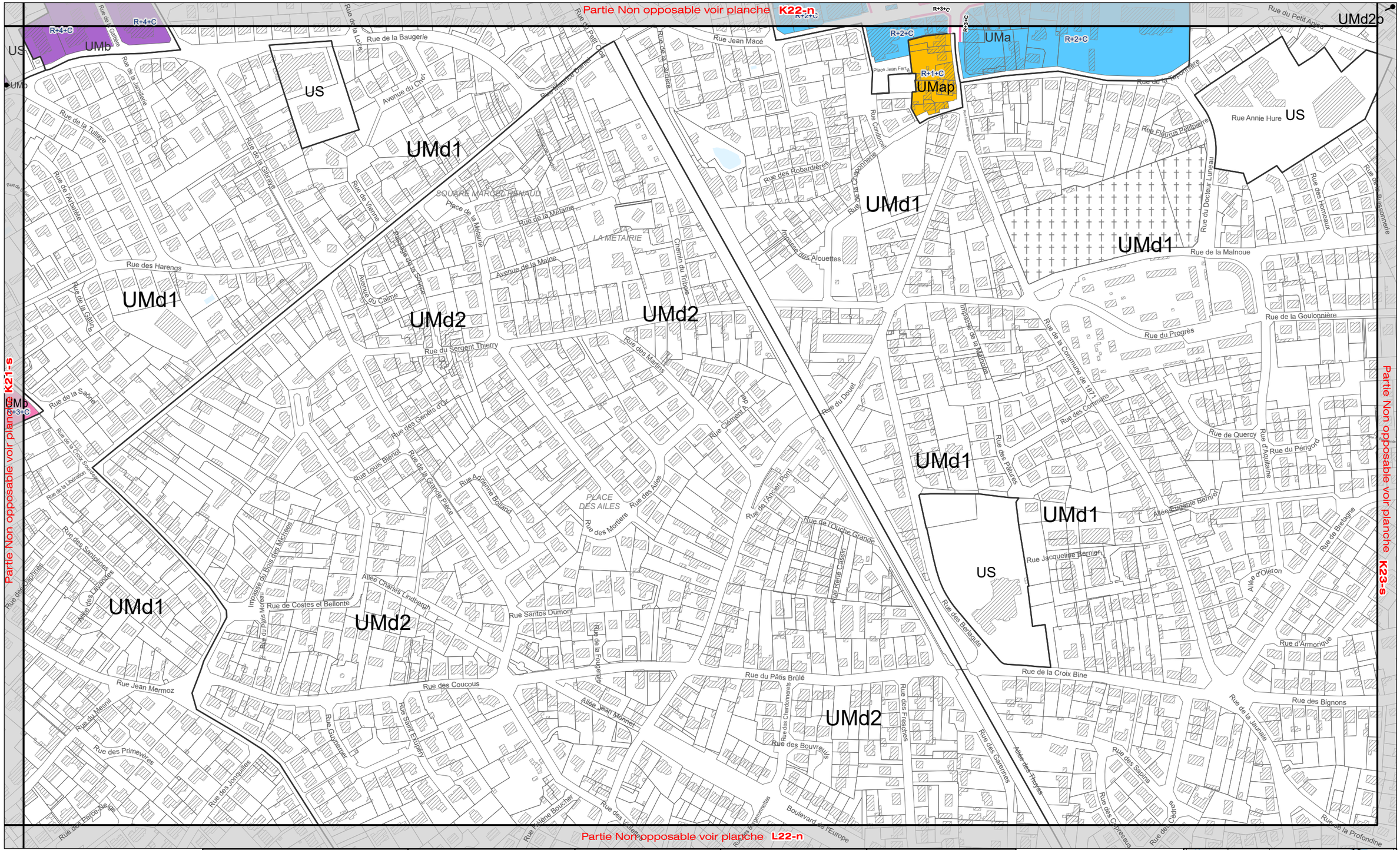

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C	R+1+C	R+2+C	R+3+C
R+4+C	R+5+C	R+6+C	R+7+C
R+8+C	R+9+C	R+10+C	R+11+C
R+12+C	R+13+C		

Hauteur métrique, hors tout

7 m	8 m	10 m
12 m	13 m	15 m
16 m	19 m	22 m
25 m	28 m	31 m
34 m	37 m	40 m
45 m	55 m	60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m	Hr : 27m
Hr : 12m	Hr : 30m
Hr : 15m	Hr : 33m
Hr : 18m	Hr : 36m
Hr : 21m	Hr : 39m
Hr : 24m	Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m	8m
4m	9m
5m	10m
6m	11m
7m	

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

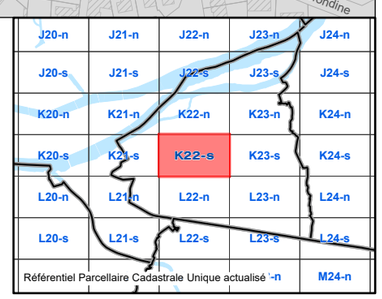

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Sud Ouest
Commune(s) : Rezé,Bouguenais

Découpage : **L19-n**

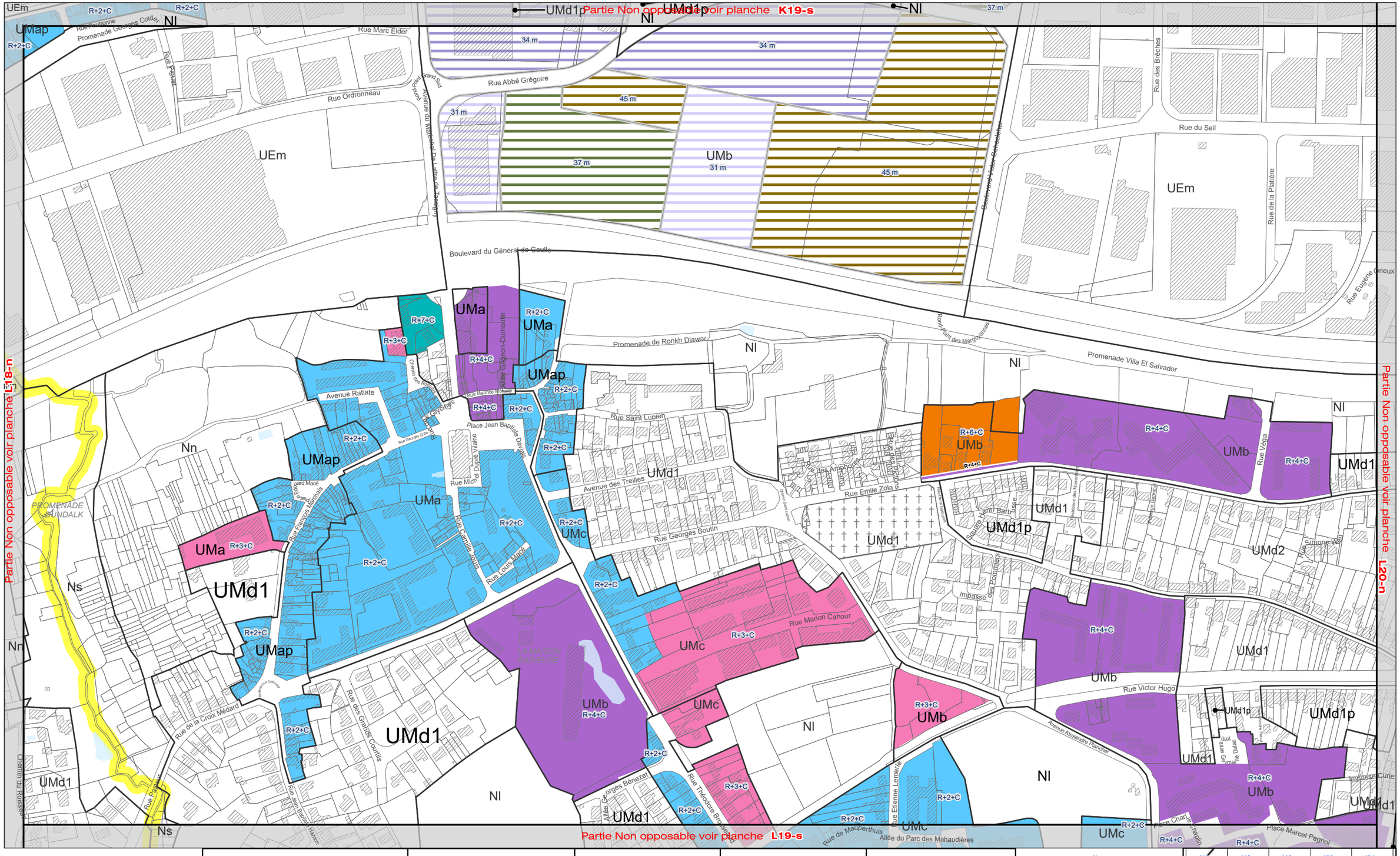

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du règlement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune
Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

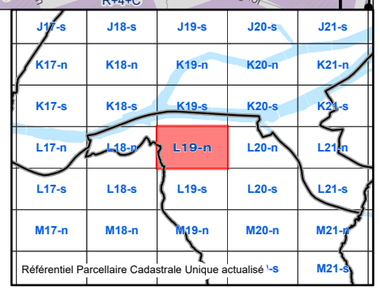

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Sud Ouest
Commune(s) : Rezé,Bouguenais

Découpage : **L19-s**

Partie Non opposable voir planche L19-n

Partie Non opposable voir planche L18-s

Partie Non opposable voir planche L20-s

Partie Non opposable voir planche M19-n

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

- R+C
- R+1+C
- R+2+C
- R+3+C
- R+4+C
- R+5+C
- R+6+C
- R+7+C
- R+8+C
- R+9+C
- R+10+C
- R+11+C
- R+12+C
- R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

- 7 m
- 8 m
- 10 m
- 12 m
- 13 m
- 15 m
- 16 m
- 19 m
- 22 m
- 25 m
- 28 m
- 31 m
- 34 m
- 37 m
- 40 m
- 45 m
- 55 m
- 60 m

Hauteur métrique, de référence

- Hr : 9m
- Hr : 12m
- Hr : 15m
- Hr : 18m
- Hr : 21m
- Hr : 24m
- Hr : 27m
- Hr : 30m
- Hr : 33m
- Hr : 36m
- Hr : 39m
- Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

- 3.2m
- 4m
- 5m
- 6m
- 7m
- 8m
- 9m
- 10m
- 11m

Couronnement Imposé

- Comble

Destination des Sols

- Limite de commune
- Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

K17-n	K18-n	K19-n	K20-n	K21-n
K17-s	K18-s	K19-s	K20-s	K21-s
L17-n	L18-n	L19-n	L20-n	L21-n
L17-s	L18-s	**L19-s**	L20-s	L21-s
M17-n	M18-n	M19-n	M20-n	M21-n
M17-s	M18-s	M19-s	M20-s	M21-s
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -n				N21-n

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L21-n**

Partie Non opposable voir planche K21-s

Partie Non opposable voir planche L20-n

Partie Non opposable voir planche L22-n

Partie Non opposable voir planche L21-s

4-2-3 Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

J19-s	J20-s	J21-s	J22-s	J23-s
K19-n	K20-n	K21-n	K22-n	K23-n
K19-s	K20-s	K21-s	K22-s	K23-s
L19-n	L20-n	L21-n	L22-n	L23-n
L19-s	L20-s	L21-s	L22-s	L23-s
M19-n	M20-n	M21-n	M22-n	M23-n
				M23-s

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Nantes
Commune(s) : Nantes,Rezé,Vertou

Découpage : **L21-s**

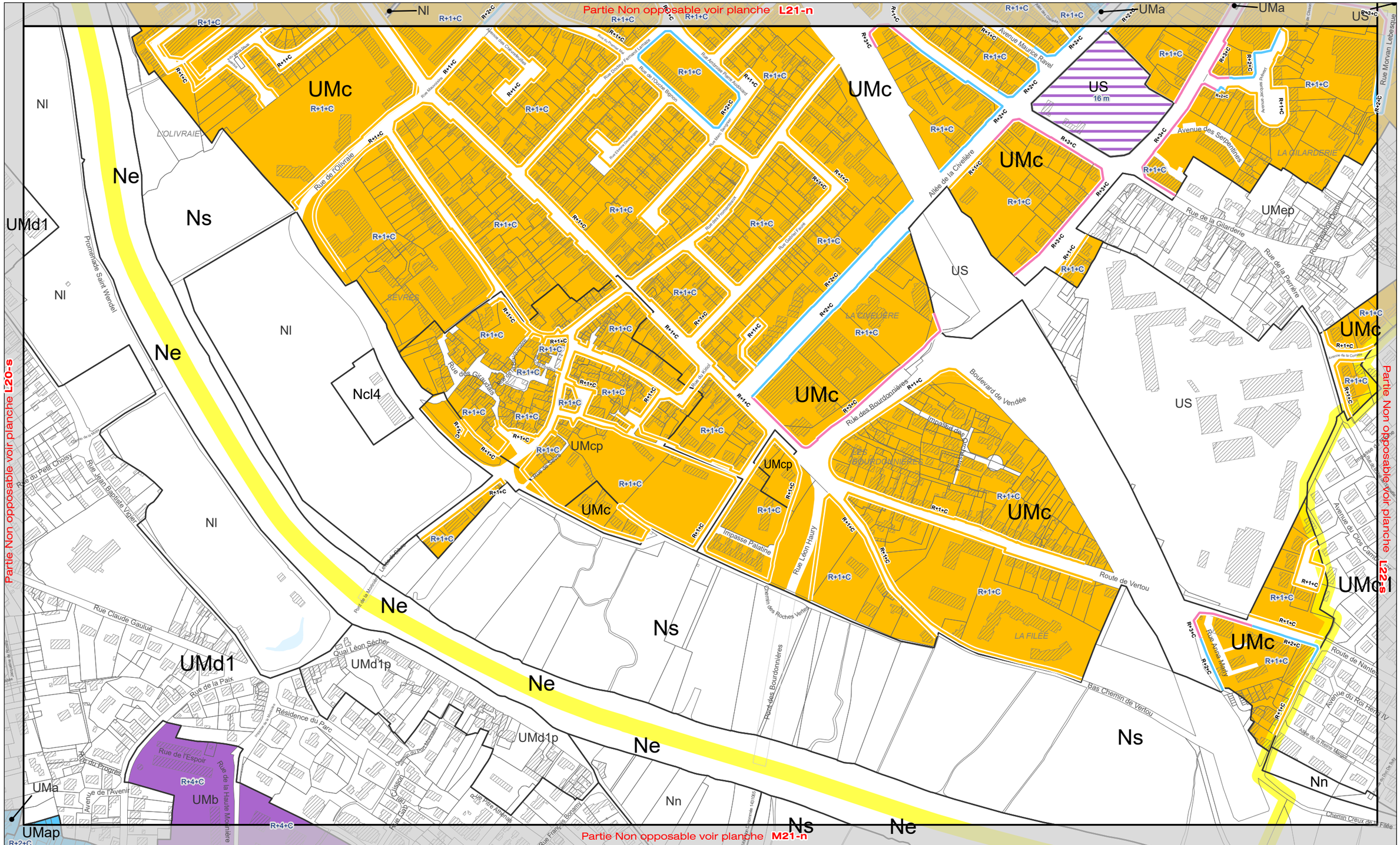
Partie Non opposable voir planche L21-n
Partie Non opposable voir planche L20-s
Partie Non opposable voir planche L22-s
Partie Non opposable voir planche M21-n
UMc
UMd1
UMd1p
UMcp
UMep
UMa
UMb
UMap
US
16 m
Ne
Ns
Nn
Nl
Ncl4
R+1+C
R+2+C
R+3+C
R+4+C
L'OLIVRAIE
2EVRES
LA CIVELIERE
LES BOURDONNIERES
LA FILEE
LA GILARDERIE
Promenade Saint Wendel
Rue de l'Olivraie
Rue des Cigaudières
Rue du Petit Chaisy
Rue Jean Baptiste Voiler
Rue Claude Gaulué
Quai Léon Sécher
Rue de la Paix
Résidence du Parc
Rue du Progrès
Avenue de l'Avenir
Rue de l'Espoir
Rue de la Haute Maintière
Rue des Bourdonnières
Boulevard de Vendée
Impasse des Chênes
Impasse Palatine
Rue Léon Haury
Route de Vertou
Bas Chemin de Vertou
Chemin des Roches Vertes
Pont des Bourdonnières
Avenue Maurice Ravel
Allée de la Civelière
Avenue des Serpentines
Rue de la Gilarderie
Rue de la Perrière
Rue Monvan Lebesque
Route de Nantes
Avenue du Roi Henri IV
Chemin Creux de la Filée
Rue Anna Marly
Rue Amédée Bonnet
Rue Jacques Prévert
Rue Amédée Pierre et Alexandre
Rue Ferrand Lemasle
Rue de Touche Bigeon
Rue Gabriel Fauré
Rue des Frimeresses
Rue Marcel Dassault
Rue Mercedes
Rue Etienne Destranges
Avenue des Chèvrefeuilles
Rue Docteur Calmette
Rue Jacques Prévert
Avenue Jacques Prévert
Rue du Moulin
Rue des Aymeries
Rue des Sablons
Rue du Clos Cassin
Rue Fleur Abricot
Rue Pierre Abélard
Rue François Bonamy
Rue Léon Blum
Rue Pierre Mendès France
Rue Jean Jaurès
Rue du Clos Cassin
Rue du Clos Camus
Avenue du Clos Cassin
Allée de la Terre Rouge
Allée du Clos Dubilly
Chemin du Clos Bonnet
Chemin de la Jaunaie
Chemin de la Jaunaie
Chemin de la Jaunaie

Partie Non opposable voir planche **L23-n**

Partie Non opposable voir planche **L22-s**

Partie Non opposable voir planche **L24-s**

Partie Non opposable voir planche **M23-n**

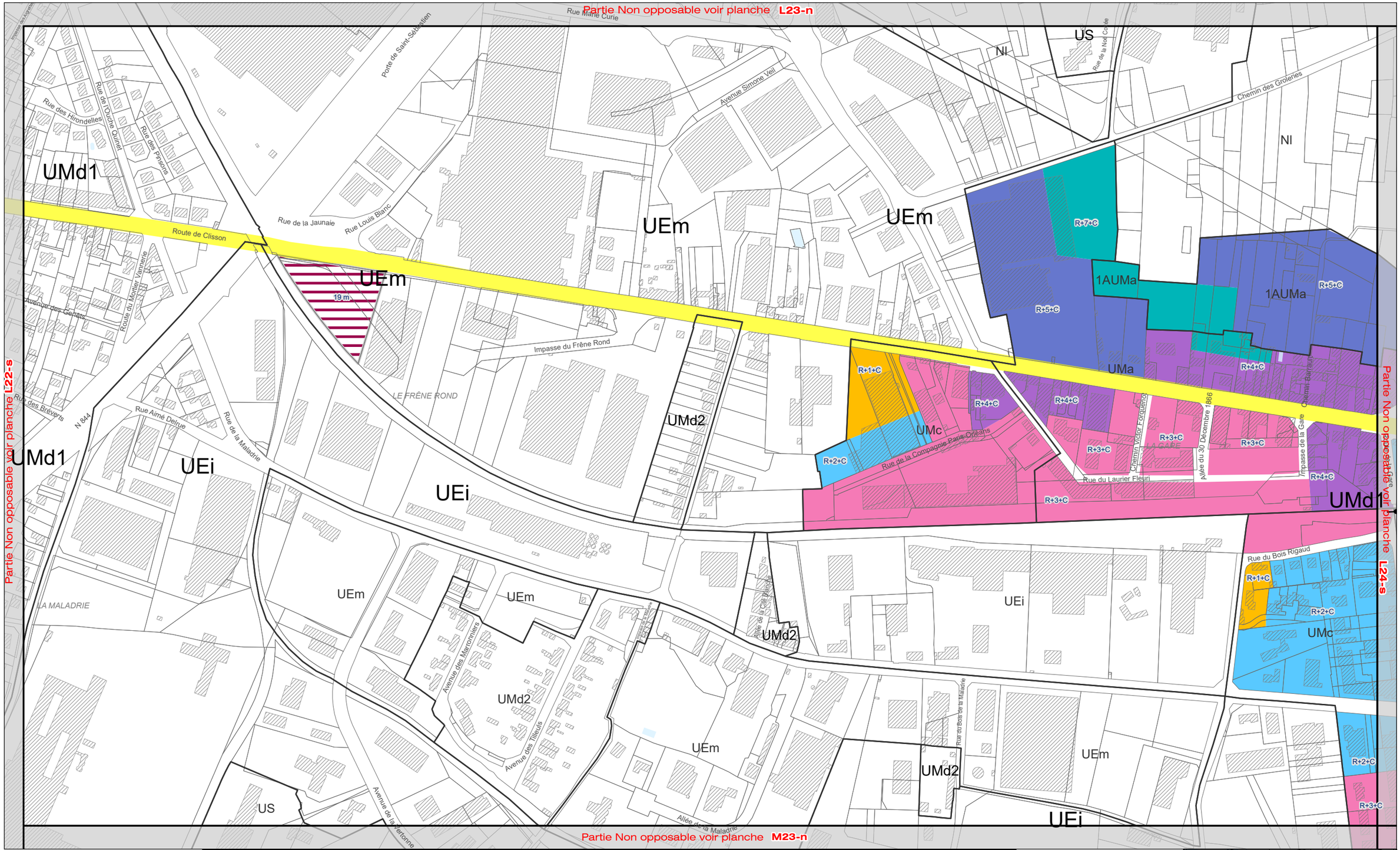

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

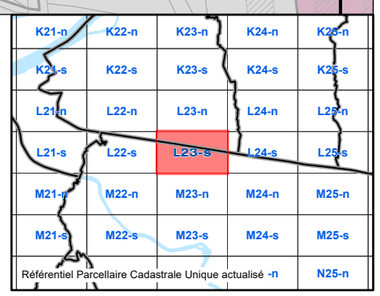

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Basse-Goulaine,Vertou,Saint-Sébastien-sur-Loire

Découpage : **L24-s**

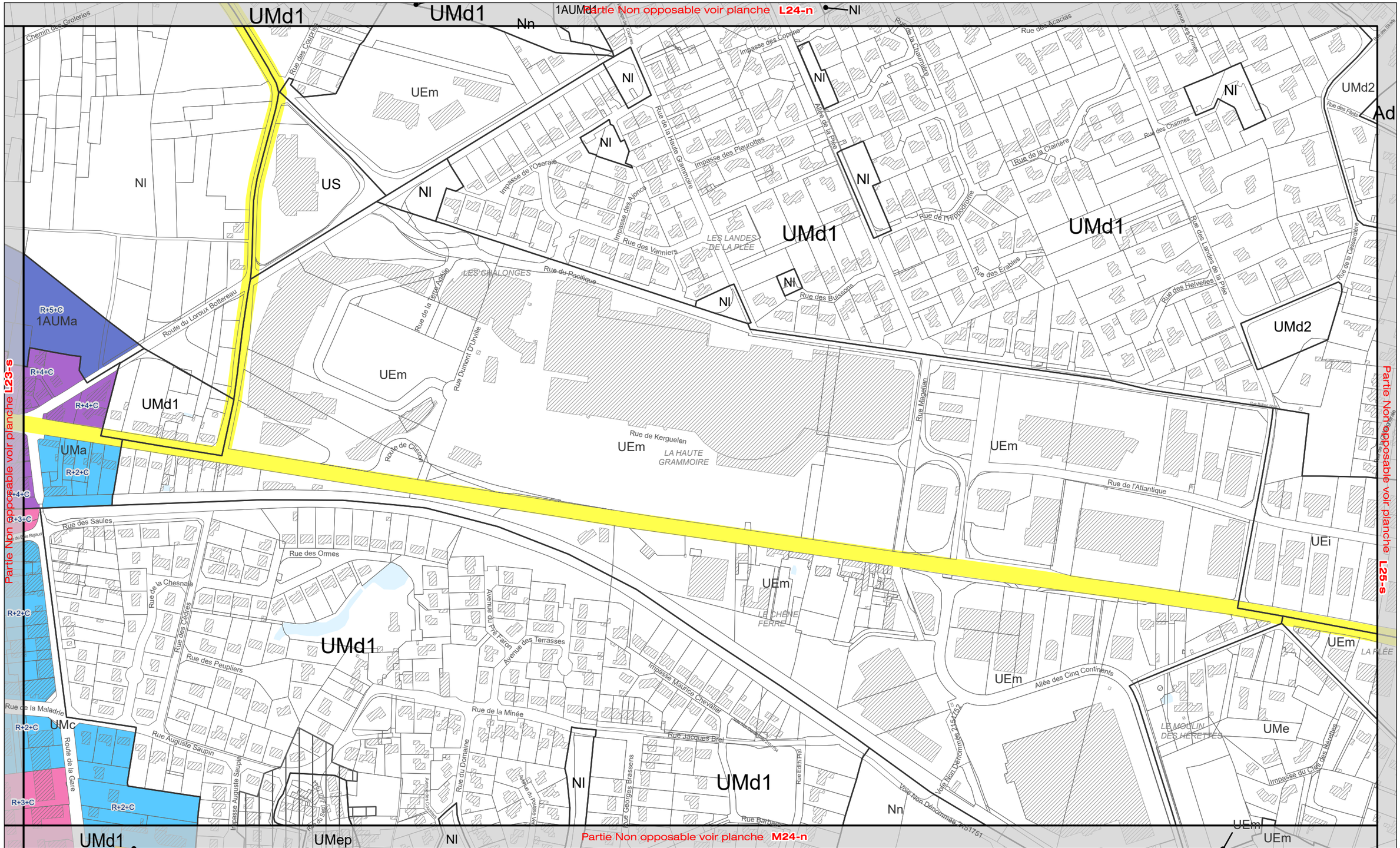

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

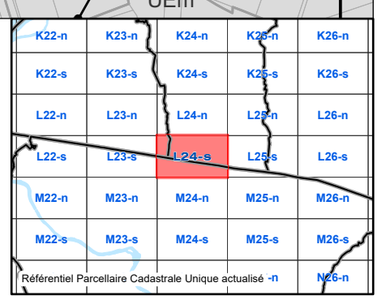

Partie Non opposable voir planche **L16-s**

Partie Non opposable voir planche **M15-n**

Partie Non opposable voir planche **M17-n**

Partie Non opposable voir planche **M16-s**

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 — 50 — 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout	Hauteur métrique, hors tout	Hauteur métrique, de référence	Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique	Couronnement Imposé
R+C	7 m	Hr : 9m	cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"	Comble
R+1+C	8 m	Hr : 12m	3.2m	**Destination des Sols**
R+2+C	10 m	Hr : 15m	4m	Limite de commune
R+3+C	12 m	Hr : 18m	5m	Zonage
R+4+C	13 m	Hr : 21m	6m	
R+5+C	15 m	Hr : 24m	7m	
R+6+C	16 m	Hr : 27m	8m	
R+7+C	19 m	Hr : 30m	9m	
R+8+C	22 m	Hr : 33m	10m	
R+9+C	25 m	Hr : 36m	11m	
R+10+C	28 m	Hr : 39m		
R+11+C	31 m	Hr : 55m		
R+12+C	34 m	*Hauteur maxi : < x m*		
R+13+C	37 m			
	40 m			
	45 m			
	55 m			
	60 m			

PLUm — PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

K14-s	K15-s	K16-s	K17-s	K18-s
L14-n	L15-n	L16-n	L17-n	L18-n
L14-s	L15-s	L16-s	L17-s	L18-s
M14-n	M15-n	**M16-n**	M17-n	M18-n
M14-s	M15-s	M16-s	M17-s	M18-s
N14-n	N15-n	N16-n	N17-n	N18-n
Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s				N18-s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Bouguenais

Découpage : **M16-s**

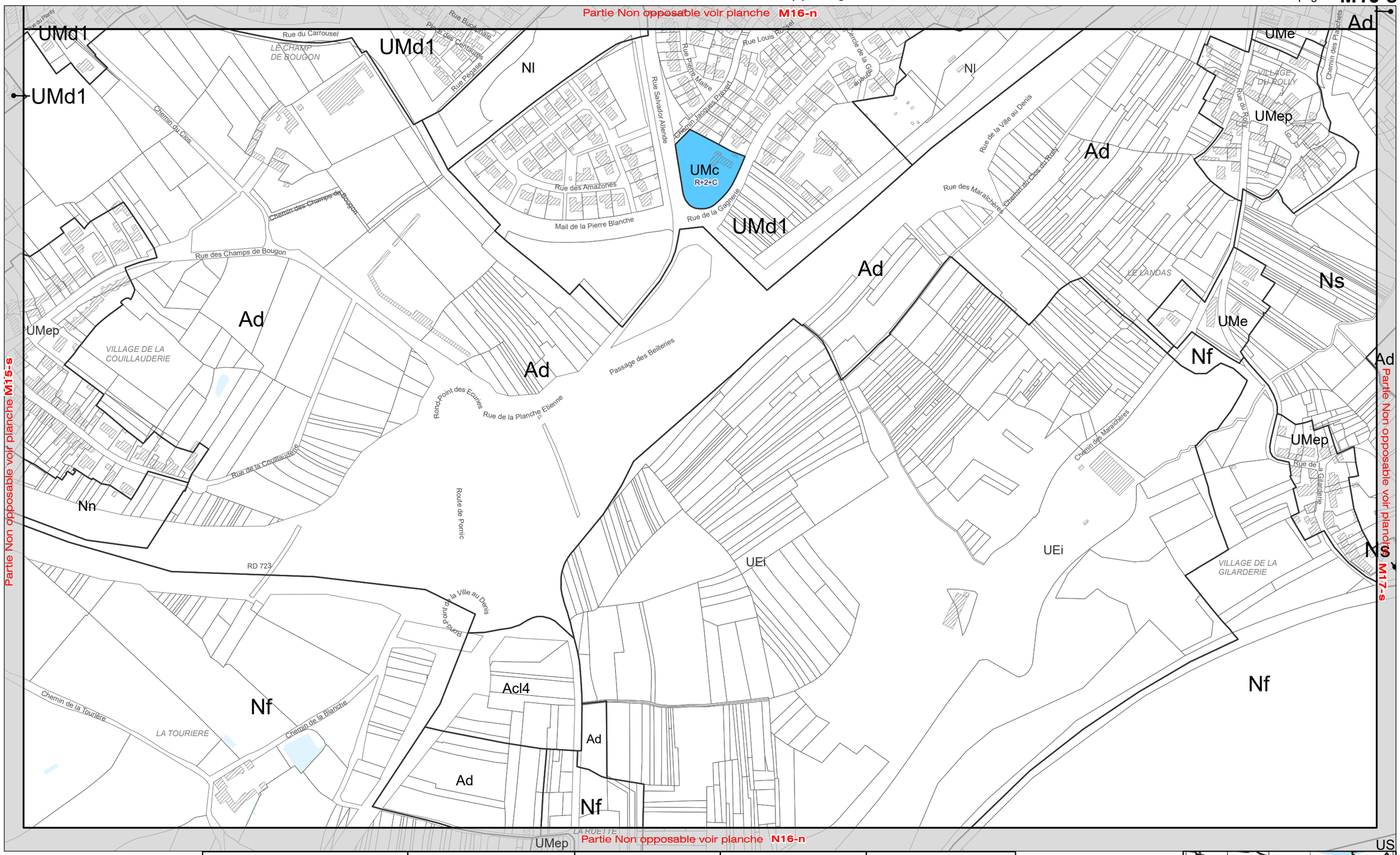

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

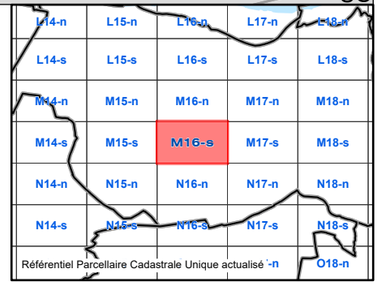

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **M20-s**

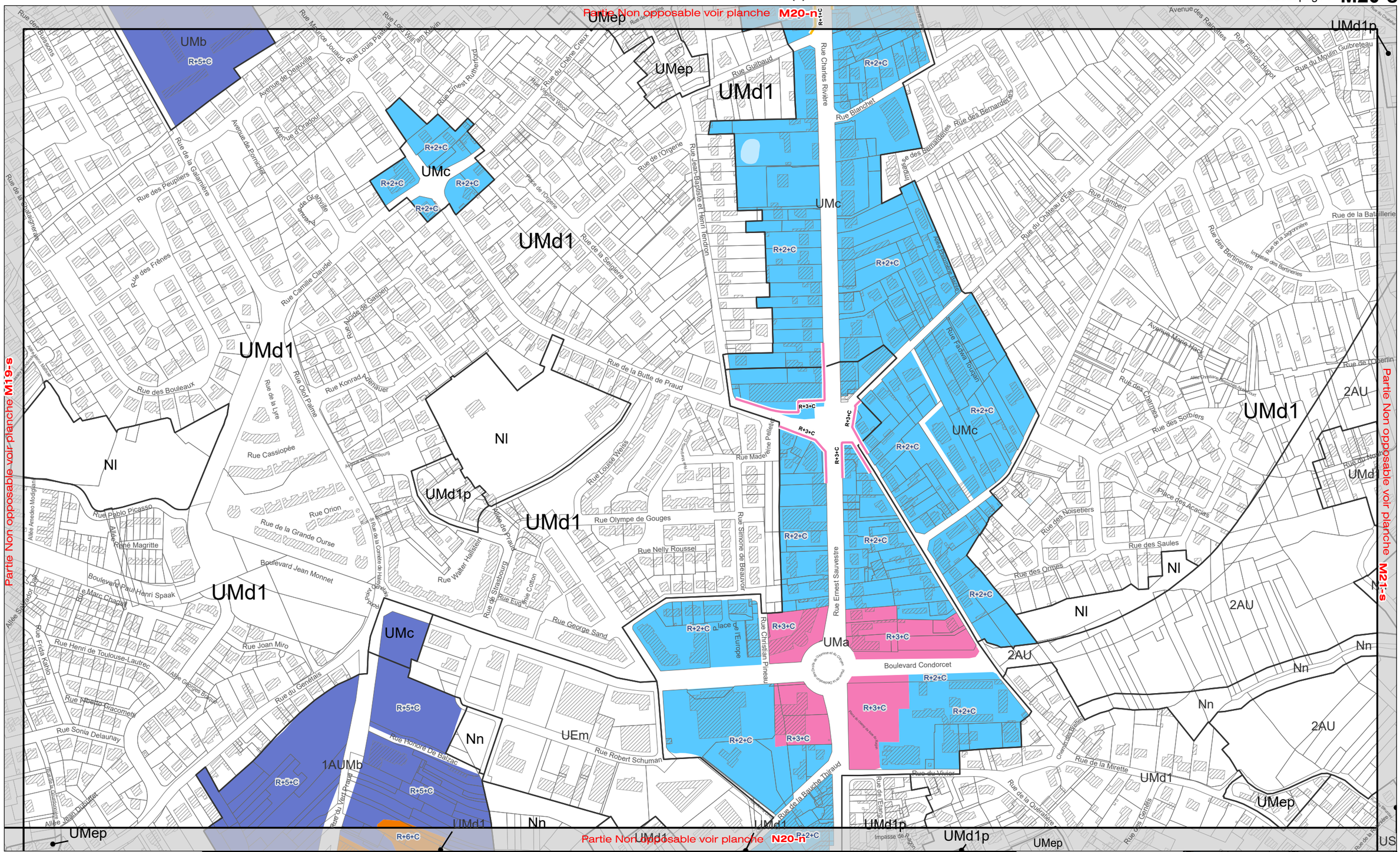
Partie Non opposable voir planche M20-n
Partie Non opposable voir planche M19-s
Partie Non opposable voir planche M21-s
Partie Non opposable voir planche N20-n
UMb
R+5+C
UMep
UMd1
UMc
UMd1p
NI
UMd1
UMc
UMd1
2AU
UMd1
UMc
UMa
UMd1
UMd1p
UMep
UMd1
UMc
1AUMb
UEm
Nn
UMep
UMd1p
UMep
US
Rue Charles Rivière
Rue Blanchet
Rue Guilbaud
Rue Jean Baptiste et Henri Tendron
Rue de l'Orgerie
Rue de la Sablière
Rue de la Butte de Praud
Rue Konrad Adenauer
Rue Camille Claudel
Rue Nelda de Gasperi
Rue Olof Palme
Rue Louise Weiss
Rue Madeleine Pelletier
Rue Olympe de Gouges
Rue Nelly Roussel
Rue Simone de Beauvoir
Rue Ernest Sauvestre
Rue Christian Pineau
Boulevard Condorcet
Rue Fatma Roumani
Rue Lambert
Rue du Château d'Eau
Rue des Bernardières
Rue des Bertinières
Rue de la Bataillerie
Rue du Moulin Guibreteau
Rue François Hugot
Avenue des Rairies
Rue des Charmes
Rue des Sorbiers
Rue des Noisetiers
Rue des Saules
Rue des Ormes
Rue de la Mirette
Rue de la Quéraliere
Rue des Gats
Rue de l'Oberlin
Rue du Noyer
Rue du Vivier
Rue de la Bauche Thiraud
Rue de l'Etang
Rue Walter Hallstein
Rue de Strasbourg
Rue Eugénie Cotton
Rue George Sand
Rue Joan Miro
Rue Henri de Toulouse-Lautrec
Rue Roberto Giacometti
Rue Sonia Delaunay
Rue Frida Kahlo
Rue Honoré De Balzac
Rue du Vert Praud
Rue du Général
Rue Cassiopée
Rue Orion
Rue de la Grande Ourse
Rue de la Comète de Halley
Rue Pablo Picasso
Rue René Magritte
Rue des Bouleaux
Rue des Peupliers
Rue de la Galarnière
Rue de la Châtaigneraie
Rue des Frênes
Rue de la Lyre
Avenue de Deauville
Avenue d'Oradour
Avenue de Pomeyrol
Rue Ernest Rutherford
Rue du Chêne Creux
Rue Virginia Woolf
Rue Maurice Jouaust
Rue Louis Pasteur
Rue William Robin
Rue des Buissons
Boulevard Jean Monnet
Boulevard Paul Henri Spaak
Allée Marc Chagall
Allée Amedeo Modigliani
Allée Salvador Dali
Allée Jean Dubuffet
Allée Gaëtan Brévalle
Allée Luxembourg
Allée Alberto Giacometti
Allée Christian Bourigaud
Allée Christian Bourigaud
Allée Christian Bourigaud

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Vertou

Découpage : **M23-n**

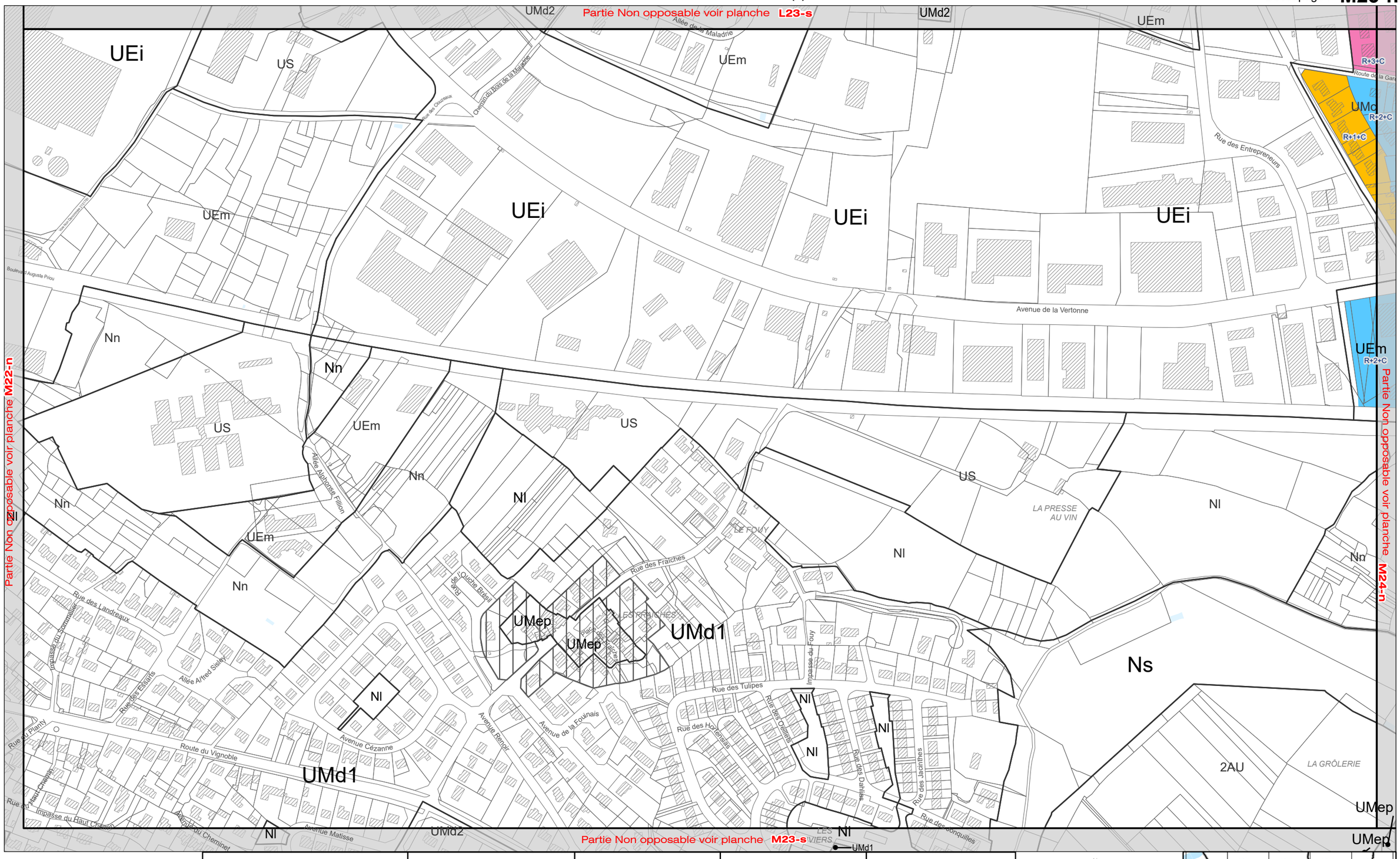

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

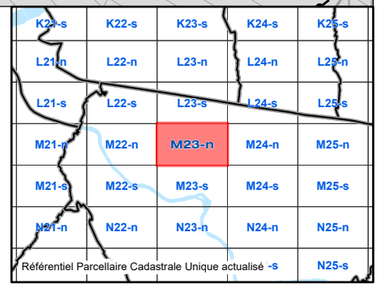

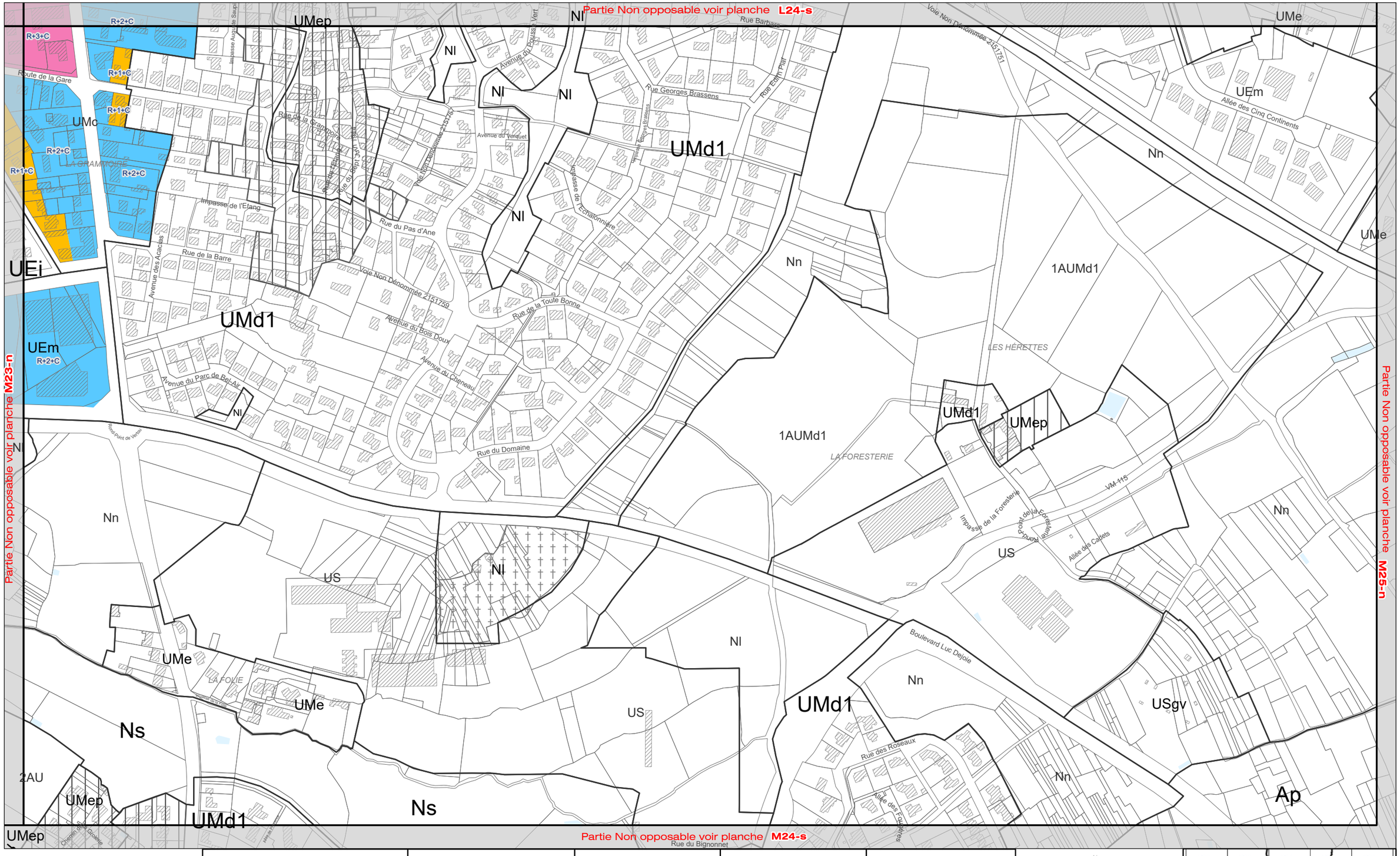

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

K22-s	K23-s	K24-s	K25-s	K26-s
L22-n	L23-n	L24-n	L25-n	L26-n
L22-s	L23-s	L24-s	L25-s	L26-s
M22-n	M23-n	M24-n	M25-n	M26-n
M22-s	M23-s	M24-s	M25-s	M26-s
N22-n	N23-n	N24-n	N25-n	N26-n

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé -s

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble, Sud Ouest
Commune(s) : Rezé,Bouguenais

Découpage : **N19-n**

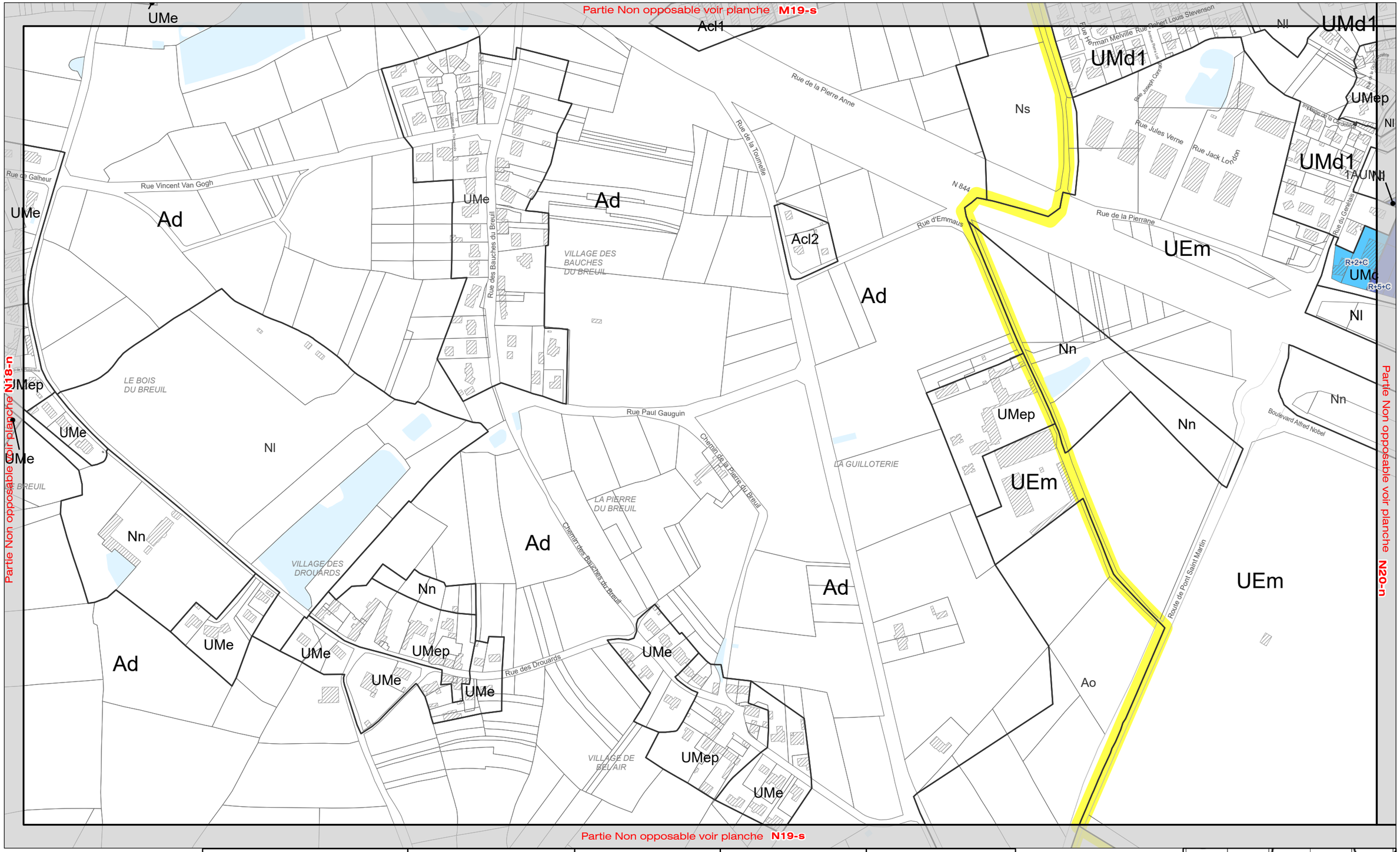

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres
Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

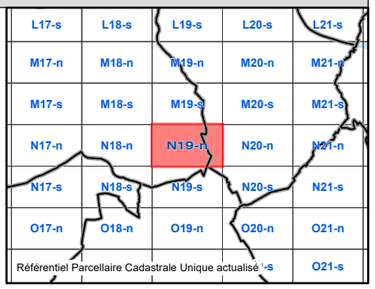

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **N20-n**

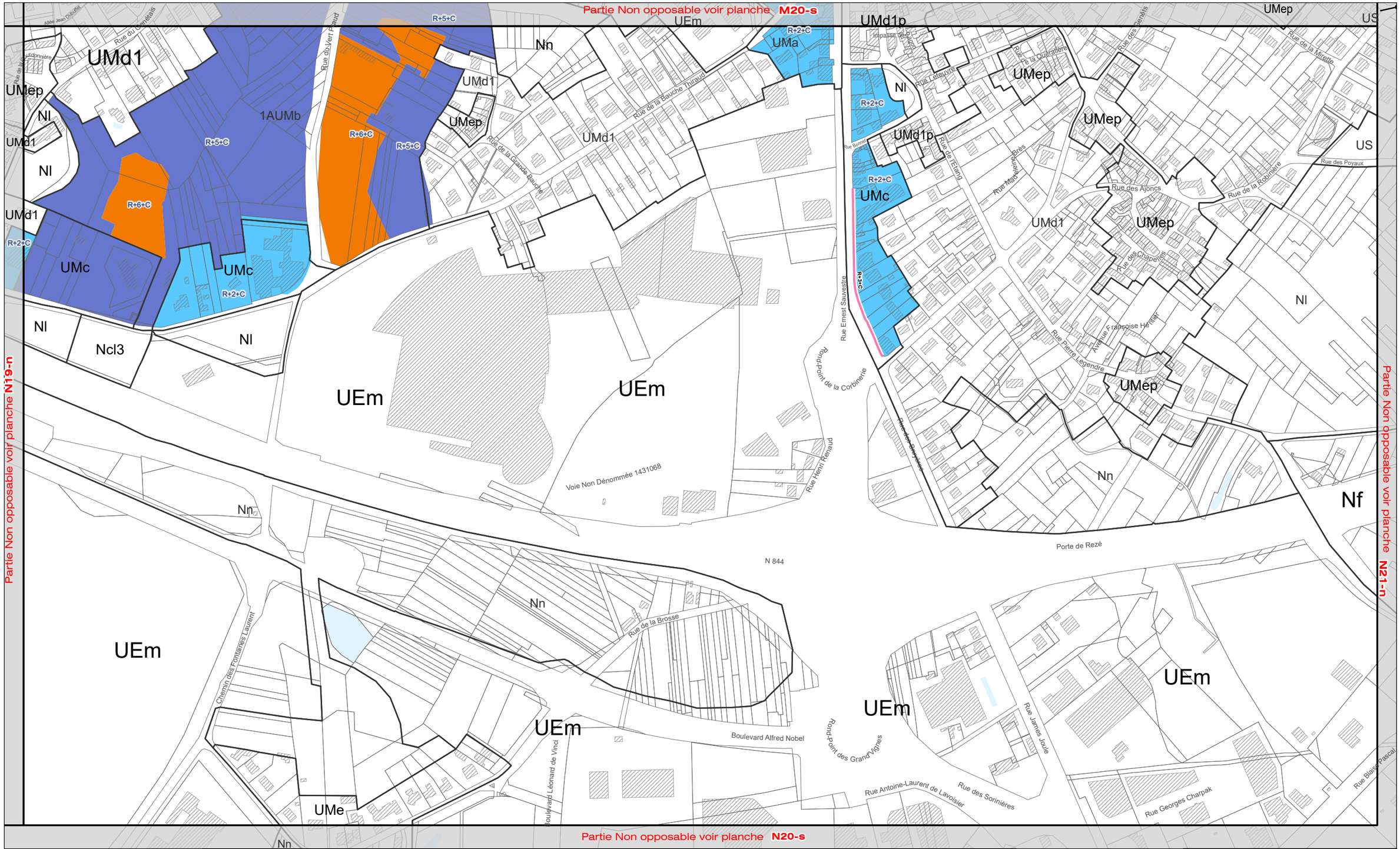

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

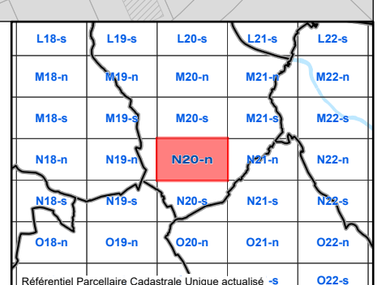

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **N20-n**

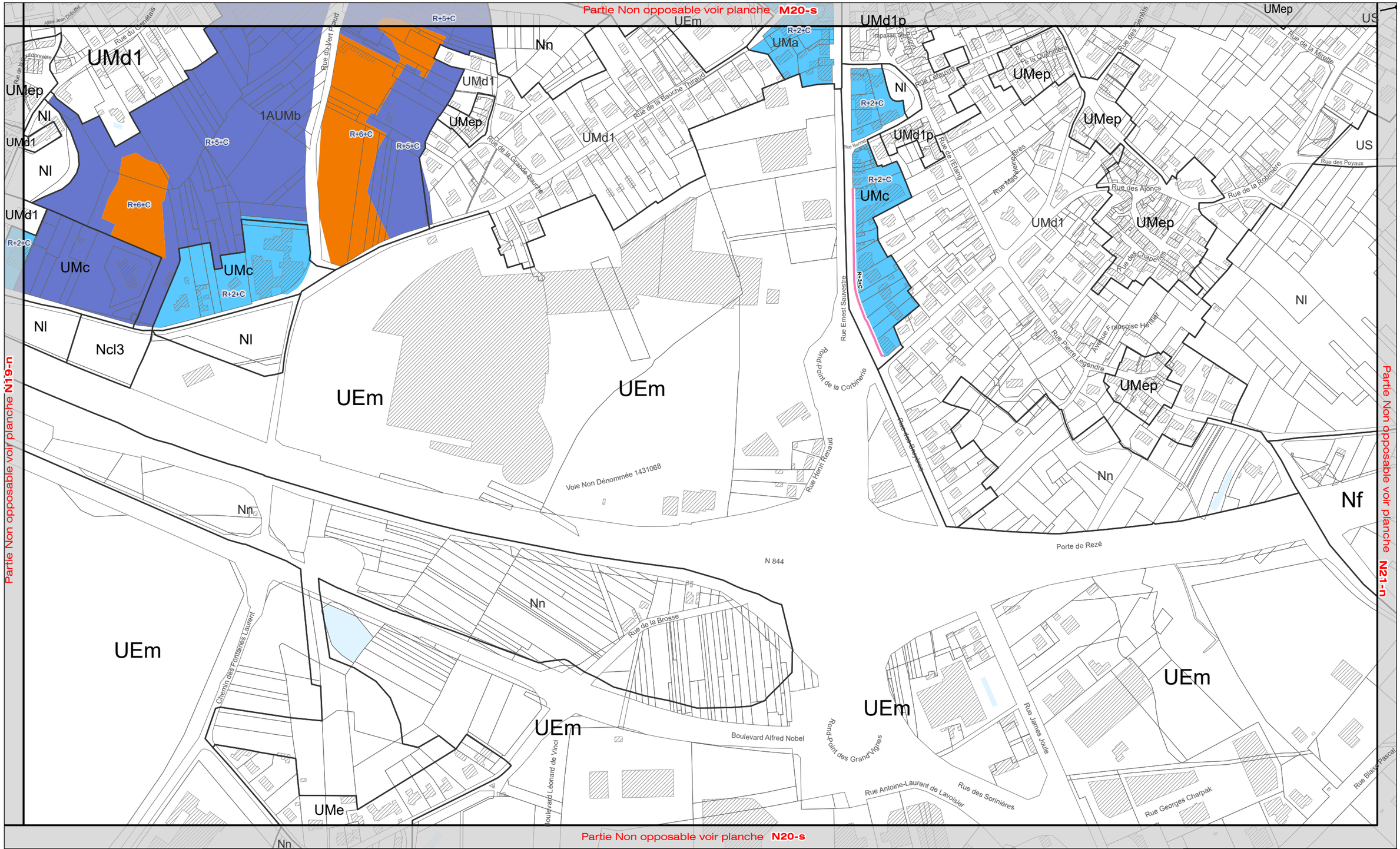

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

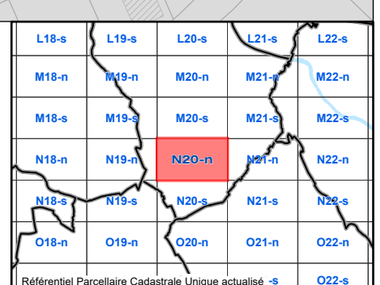

Territoire(s) : Loire Sèvre Vignoble
Commune(s) : Rezé

Découpage : **N20-n**

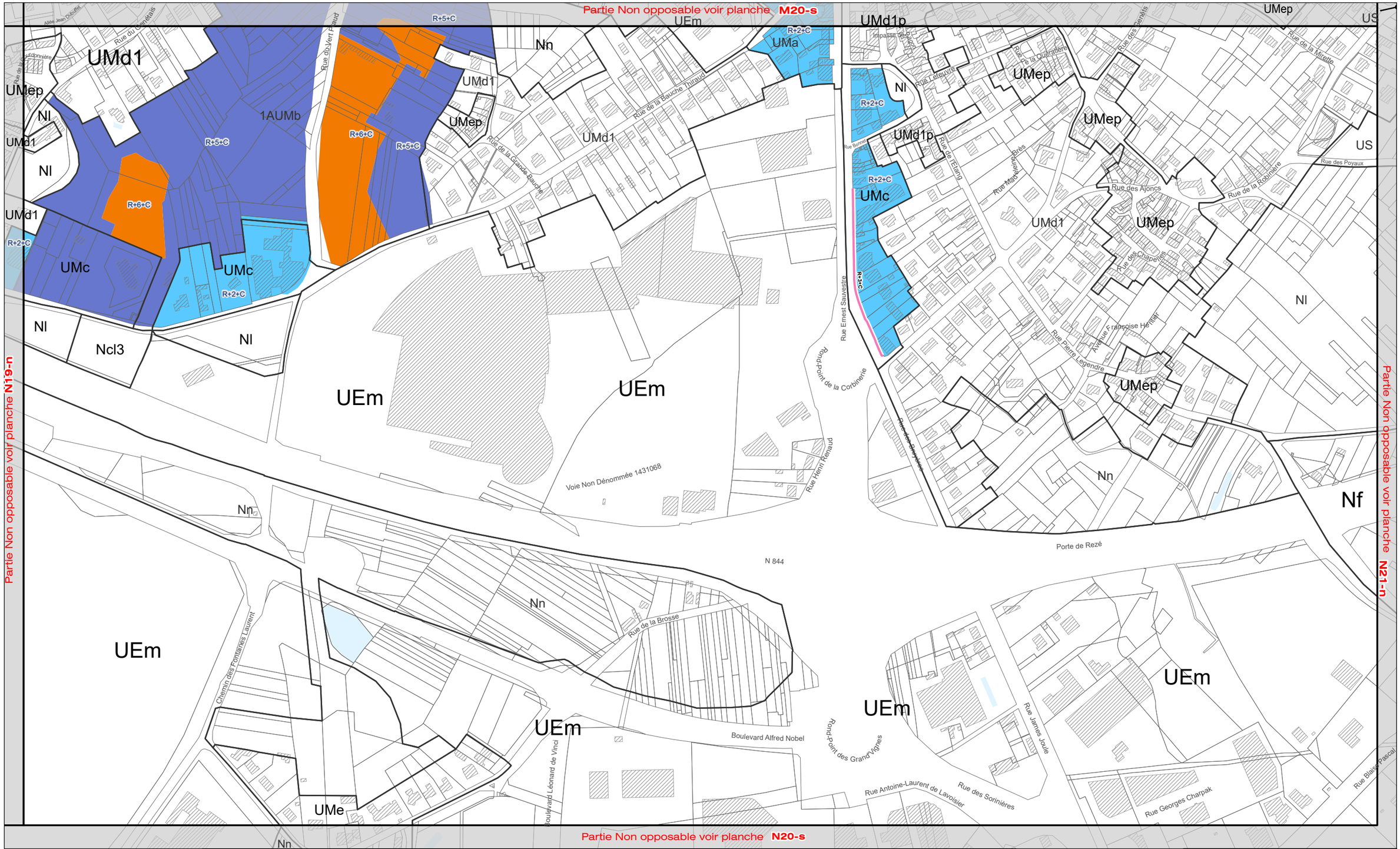

4-2-3
Plan des hauteurs - épannelage

Pour les zonages, se référer au document 4-2-2
(Cf 4-2-2 Plan de zonage)

0 50 100 Mètres

Echelle 1:4 000

Hauteur par niveaux, hors tout

R+C, R+1+C, R+2+C, R+3+C, R+4+C, R+5+C, R+6+C, R+7+C, R+8+C, R+9+C, R+10+C, R+11+C, R+12+C, R+13+C

Hauteur métrique, hors tout

7 m, 8 m, 10 m, 12 m, 13 m, 15 m, 16 m, 19 m, 22 m, 25 m, 28 m, 31 m, 34 m, 37 m, 40 m, 45 m, 55 m, 60 m

Hauteur métrique, de référence

Hr : 9m, Hr : 12m, Hr : 15m, Hr : 18m, Hr : 21m, Hr : 24m, Hr : 27m, Hr : 30m, Hr : 33m, Hr : 36m, Hr : 39m, Hr : 55m

Hauteur maxi : < x m

Hauteur métrique en secteur patrimonial spécifique

cf 3ème partie du réglement "Règles applicables au patrimoine"

3.2m, 4m, 5m, 6m, 7m, 8m, 9m, 10m, 11m

Couronnement Imposé

Comble

Destination des Sols

Limite de commune

Zonage

PLUm PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole